

# OAI INFO 2012 N°72

## BULLETIN D'INFORMATION

## EDITORIAL



### Il y a du Génie dans votre quartier – Focus sur les ingénieurs-conseils

Il est certain que la profession d'ingénieur-conseil fait défaut dans la conscience du grand public. Ce phénomène, qui n'est certes pas nouveau, n'a toutefois pas perturbé les ingénieurs outre mesure. Il est vrai que rares sont les disciplines de l'ingénierie qui bénéficient d'une vitrine leur permettant de les rendre visibles. Même si l'ingénieur depuis la fondation des écoles polytechniques de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle avait rapidement gagné en notoriété, tout aussi vite il s'est vu fondre le bénéfice de son image dès la fin de la deuxième guerre mondiale. Ceci est valable pour plus ou moins toutes les disciplines de l'ingénierie. De nos jours nous constatons une pénurie accrue d'ingénieurs. J'aurais plutôt tendance à dire de toute la filière technique, qui va du dessinateur technique, au technicien jusqu'à l'ingénieur. Il est un paradoxe que dans une économie mondiale, qui a visiblement de la difficulté à créer des emplois, l'on puisse trouver un grand nombre de postes vacants qui ne peuvent être desservis. Pour suffire à la demande du marché, il est capital que nous disposions de suffisamment d'ingénieurs compétents et motivés. N'oublions pas que son action a un rôle d'utilité publique. Au même titre que l'architecte, il intervient fortement dans le processus de création de l'espace de vie. A mon avis il importe que tous les acteurs dans le domaine se sentent interpellés pour trouver des solutions qui puissent remédier à ce défaut.

La démarche de l'OAI par la mise en place de la campagne «**Il y a du Génie dans votre quartier – Focus sur les ingénieurs-conseils**» vise à sensibiliser le grand public à l'ingénierie et ses différentes disciplines, à susciter l'intérêt des jeunes, ainsi qu'à mobiliser encore plus de femmes à intégrer la profession.

La campagne a été lancée par une table ronde le 7 décembre dernier. A cette occasion les nouveaux outils de communication ont été présentés, à savoir une brochure, un site web pour jeunes [www.unplanpourtonavenir.lu](http://www.unplanpourtonavenir.lu), ainsi qu'un support PowerPoint qui sera utilisé lors des présentations dans les lycées. Ces éléments constituent des premières bases, qui ont trouvé un écho très favorable. Pour que cet effort puisse aboutir à un résultat satisfaisant, il sera nécessaire d'investir dans l'information des jeunes et de leur entourage. Il faudra vaincre cette «*technophobie*» qui s'est instaurée dans la tête des gens au courant des années. Nous allons renforcer les liens avec les services d'orientation dans les lycées, le corps enseignant en général et les parents.... En effet, nous constatons une réticence généralisée à mettre en contact les écoliers dès leur plus jeune âge avec le domaine de la technique et de la technologie.

Le fait qu'au sein de l'OAI les architectes et les ingénieurs-conseils soient fédérés sous une même organisation, chose rare et qui constitue plutôt l'exception que la règle dans la plupart des pays, favorise l'échange entre les différentes disciplines. Il est opportun d'approfondir le discours de notre interopérabilité et de développer des outils qui nous permettent d'augmenter l'efficacité des ressources mises en œuvre pour atteindre un résultat qui satisfasse aussi bien les maîtres d'ouvrage, les utilisateurs que les concepteurs.

**Andrea DE CILLIA**  
Vice-président OAI

Président de la Section des Ingénieurs-Conseils

### SOMMAIRE

LA VIE DE L'ORDRE .....	2
JURISPRUDENCE .....	28
DEONTOLOGIE.....	30
RETROSPECTIVE D'ACTIVITES .....	31
EN SOUVENIR.....	32
FAI .....	33
FORMATIONS .....	34
PROGRAMME D'ACTIVITES .....	35
CONCOURS / RESULTATS .....	36
TABLEAU DE L'ORDRE .....	41
ESPACES D'UNE VIE .....	42

# LA VIE DE L'ORDRE

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'OAI LE 27 OCTOBRE 2011

Photo de l'assemblée générale  
© Carlo Hommel



L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a tenu le 27 octobre 2011 ses assemblées générales ordinaires au Kinneksbond à Mamer.

**Cet événement a connu un beau succès avec la participation de 178 membres.**

### 1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DES ARCHITECTES

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR LE PRÉSIDENT BOB STROTZ

Le président indiqua qu'au niveau économique, nous nous trouvons dans une période de perturbation durant laquelle personne n'ose faire de prévision à plus de 3 mois. Alors qu'on ne parle plus que de faire des économies, il est facile et populiste de dire qu'il faut construire de manière moins onéreuse et plus simple.

Si le programme est défini par les prescriptions et la technique, si la stabilité définit les dimensions, si le volume est défini par le coefficient maximum au niveau du masterplan, et si la technique définit la planification, ne reste-t-il comme tâche à accomplir pour les architectes que la coordination ?

Et même là, des spécialistes sont persuadés qu'ils font cela mieux que nous. Dès lors, la question « Qui a encore besoin d'un architecte aujourd'hui ? » se pose.

L'architecture devient un sous-produit des prescriptions, le facteur temps est prépondérant, et les coûts doivent être garantis en amont et pour une période de 10 ans.

Sommes-nous des ingénieurs, des artistes, des managers ou des hommes d'affaires ? Ou encore tout cela à la fois ?

Nous devons changer le regard sur l'architecture au Luxembourg, afin qu'elle s'impose de façon incontournable dans notre quotidien. La conscience qu'une architecture de qualité apporte une plus-value à notre qualité de vie et à notre cadre de vie est essentielle.

Et il nous revient de rappeler cette notion à nos clients et au grand public.

C'est pourquoi il est important de nous adresser aux bonnes personnes : citons par exemple le monde de l'éducation, le grand public, la presse, les hommes politiques.

Nous constatons souvent un manque de compréhension de la part du public, mais cela peut également être dû au fait que nous nous attendons à ce que la connaissance architecturale vienne d'elle-même.

L'architecture intéresse moins en temps de crise, et plutôt que de nous lamenter à ce sujet, nous devons affirmer clairement que l'urbanisme, l'architecture et l'architecture d'intérieur apportent de la qualité de vie et de la culture.

Nous pouvons déjà commencer par résoudre nos problèmes internes entre différents concepteurs. Être rassemblés dans un Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils nous donne la chance de renforcer notre coordination et de rechercher ensemble des synergies afin d'améliorer nos conditions de travail et notre rentabilité.

En conclusion, le président remercia tous les membres actifs pour leur engagement et lança un appel pour que d'autres membres aident l'Ordre dans le traitement de ces nombreuses missions.



## 2. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DES ARCHITECTES



Sur base du rapport d'activités OAI 2010-2011 détaillé établi par le directeur **Pierre HURT**, entre autres, le président présenta notamment les thèmes suivants :

Un **premier point** important a été l'organisation d'une réunion du Comité élargi en vue de motiver les membres intéressés à participer à des groupes de travail sur différents thèmes : collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils, sensibilisation dans les écoles, amendement des règlements sur les bâtisses, préparation de fiches de travail, formations continues OAI / CRP Henri Tudor, organisation de l'inauguration du Forum da Vinci et promotion de nos professions.

Un **second volet** est le déménagement de l'OAI dans son nouveau siège qui nous permettra de mieux nous présenter vers l'extérieur.

Un **troisième volet** est le droit d'établissement.

Dans un premier temps, la profession d'architecte d'intérieur a été reconnue par la loi ouvrant la voie à leur inscription à l'OAI.

Dans un deuxième temps, la profession d'urbaniste-aménageur a été créée par la modification de la loi « aménagement communal et développement urbain » (ACDU). De nombreuses heures de travail bénévoles de membres de l'OAI et de l'AULa ont été consacrées à l'analyse, au commentaire, et à la reformulation de ce texte.

Bien que la volonté politique et nos conditions divergeaient sur certains points, nous avons essayé d'atteindre ce qui nous semblait le mieux pour l'aménagement du territoire. Un de nos plus grands regrets est de ne pas avoir eu le temps de tester au préalable l'application de la loi sur des exemples concrets.

Sans notre action rapide afin de trouver un consensus avec le Ministère des Classes moyennes et le Ministère de l'Intérieur, aucun architecte n'aurait obtenu d'autorisation d'établissement sans avoir suivi une formation supplémentaire.

A ce jour, 125 personnes ont obtenu cette autorisation, et de nombreuses demandes sont encore en cours.

Nous avons également obtenu du Ministère de l'Intérieur qu'il organise des workshops afin d'expliquer les modifications de la loi. Des places sont d'ailleurs encore disponibles.



Le **quatrième volet** est la publication du règlement grand-ducal « Concours » en juillet 2011 après les publications en 1995 et 2003 de règlements-types mis au point par l'OAI, l'Administration des Bâtiments publics et le Syvicol. Il met en lumière le fait que la qualité doit être un critère important du concours.

Un vade-mecum est en cours d'élaboration afin de faciliter la compréhension de ce règlement par nos membres, par les jurés, et par les organisateurs de concours. En outre, des formations pour les jurés seront organisées.

Le **cinquième volet** est le dossier des contrats-types. En ce qui concerne les contrats-types Etat, nous venons de recevoir une offre du Ministère qui doit encore être étudiée. Les honoraires seront augmentés, mais les travaux seront réorganisés de manière à ce que la collaboration au sein de la maîtrise d'œuvre soit améliorée.

Le contrat-type du secteur privé va être mis à jour sur base de commentaires de membres, et un contrat-type pour les architectes d'intérieur est en cours d'élaboration.

L'amélioration de la qualité architecturale et de la reconnaissance de notre profession est un processus long et continu. Il est également temps que nous soyons plus présents dans la Grande Région et à l'étranger en général.

## 3. ELECTIONS

Le seul candidat **Bob STROTZ** est élu par acclamation au poste de président de la section des architectes faisant fonction de président de l'OAI.

Les seuls candidats **Thierry CRUCHTEN**, **Sala MAKUMBUNDU** et **Max VON ROESGEN** aux trois postes à pourvoir sont élus par acclamation membres architectes du Conseil de l'Ordre faisant fonction de membres du Comité des Architectes.



## 4. DISCUSSION LIBRE ET DIVERS

Notamment les thèmes ci-après furent discutés :

- ▶ Historique exhaustif du dossier "Aménagement Communal et Développement Urbain (ACDU)" sur base des informations transmises par l'OAI dans les différentes newsletters aux membres.
- ▶ Application des contrats actuellement en vigueur auprès de l'Administration des Bâtiments publics.

## 2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DES INGÉNIEURS-CONSEILS

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION DU PRÉSIDENT



Le président **Gaston FLESCH** présenta les priorités de la Section des Ingénieurs-Conseils au sein de l'OAI, à savoir notamment le dossier des contrats-types pour le secteur étatique, la loi sur le droit d'établissement et la brochure « Il y a du Génie dans votre quartier ».

### 2. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DES INGÉNIEURS-CONSEILS

Sur base du rapport d'activités OAI 2010-2011 détaillé établi par le directeur **Pierre HURT**, **Gaston FLESCH** a souligné certaines activités de l'exercice écoulé.

### 3. ELECTIONS

3.1. Présentation du(des) candidat(s) et élection du président de la section faisant fonction de vice-président du Conseil de l'Ordre

Après 14 ans en tant que membre du Conseil de l'Ordre, dont 8 en tant que vice-président, l'ingénieur-conseil **Gaston FLESCH** estima qu'il était opportun de ne plus présenter sa candidature conformément à la recommandation du règlement d'ordre intérieur de l'OAI de limiter les mandats de président et de vice-président à 4 fois 2 ans continus. L'assemblée l'a chaleureusement remercié pour son engagement bénévole au service de la profession.

Au poste de président de la section et vice-président de l'Ordre, le seul candidat **Andrea DE CILLIA** est élu par acclamation.

3.2. Election des 2 membres du Conseil de l'Ordre :

Les seuls candidats **Marc FEIDER** et **Jacques WEYLAND** sont élus par acclamation.

#### Remerciement à Gaston FLESCH

**Andrea DE CILLIA** remercia **Gaston FLESCH** pour son engagement au service de la profession. Sous les applaudissements des membres présents à l'assemblée générale, **Gaston FLESCH** est nommé **Président honoraire de la Section des Ingénieurs-Conseils**.

Après une discussion libre, l'assemblée est clôturée.



### 3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OAI

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION, PRÉSENTATION DES ACTIONS PRIORITAIRES PAR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT

Dans son allocution, le président **Bob STROTZ** est revenu sur les 4 priorités fixées pour l'exercice écoulé : la négociation des contrats-typés Etat, la collaboration entre membres OAI (Maîtrise d'œuvre), le nouveau siège de l'OAI et l'amendement de la loi régissant l'OAI.

Concernant le **premier point**, depuis les négociations avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures en novembre 2010, ce dossier n'a pas eu de développement significatif. Suite à notre courrier de juillet 2011 au Ministre, les négociations ont été relancées, et il y a deux semaines, une proposition approuvée par le Conseil de Gouvernement a été soumise à l'OAI. Cette proposition est en cours d'analyse par le Conseil de l'Ordre, bien que les honoraires accordés soient loin du niveau espéré lors des négociations.

Les nombreuses prestations supplémentaires à fournir auront une répercussion sur notre rémunération.

Concernant le **deuxième point**, la collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils, un groupe de travail s'est réuni tout au long de l'année afin de définir précisément le déroulement d'un projet avec l'objectif de rendre cette collaboration plus efficace et de formaliser ce déroulement dans un véritable contrat de maîtrise d'œuvre.

Il faut profiter du fait que les architectes et les ingénieurs-conseils soient rassemblés en un seul Ordre pour mettre en commun notre énergie afin d'en tirer tous un avantage et améliorer la transmission des informations aux chefs de bureau et par leur intermédiaire également aux salariés.

Cette année a été également chargée du fait de la mise en route de notre **nouveau siège, le Forum da Vinci, copropriété de l'ALIAI, de l'OAI, de l'ALI et de tema.lu**. A cet égard, Bob STROTZ remercie Martin LAMMAR, le maître d'ouvrage délégué, pour son engagement à mener ce projet à bon port.

Afin de faire vivre cet immeuble, l'OAI entend organiser 4 fois par an des tables rondes sur des sujets intéressant ses membres et le grand public. La première aura lieu le 7 décembre 2011 avec la présentation en présence de Madame Françoise HETTO-GAASCH de la campagne « Il y a du Génie dans votre quartier » sur les multiples facettes des professions d'ingénieurs-conseils.

Ce bâtiment doit être un lieu de rencontre pour architectes et ingénieurs, notamment les 5250 membres des associations et ordre copropriétaires.

L'amendement de la loi **Aménagement communal et Développement urbain** s'est rajouté à notre programme de cette année. De nombreuses réunions ont été organisées et des avis ont été rédigés par l'OAI et l'AULa. Cependant, la version finale du texte de loi a été transmise à la dernière minute.

La réaction rapide de l'OAI a permis d'éviter un blocage total par le fait que les architectes et les ingénieurs-conseils ayant suivi un an de formation en urbanisme ou en aménagement du territoire au cours de leurs études ont pu obtenir une autorisation d'établissement en tant qu'urbaniste-aménageur. 125 personnes sont à ce jour dans ce cas, et d'autres dossiers sont en cours d'étude auprès du Ministère des Classes Moyennes.

La nouvelle loi sur le **droit d'établissement** clarifie la définition de nos professions. En outre, elle apporte le passage de 1 à 2 ans pour la pratique professionnelle architecte, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur et l'obligation de disposer d'un master ou équivalent pour l'exercice de la profession en tant qu'indépendant. Dans ce cadre, nous informerons les stagiaires sur les formations que nous leur recommandons fortement de suivre dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Ces changements soulignent la nécessité de poursuivre avec les 5 professions (architecte, architecte d'intérieur, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur et paysagiste) notre projet **d'amendement de la loi régissant l'OAI**.



La masse des dossiers traités par l'Ordre s'est encore accrue et nécessite la participation de plus de membres. Ceci montre que la position de l'Ordre est largement reconnue à l'extérieur.

Cela se concrétise par les nombreux outils de travail mis à disposition des membres sur notre site, mais aussi par les publications de l'Ordre, comme la brochure architectour.lu en collaboration avec l'ONT, ou le nouveau Guide OAI 2012 «Références Architectes et Ingénieurs-Conseils» qui présente pour la première fois les architectes d'intérieur. La 10<sup>ème</sup> édition présentera également les urbanistes-aménageurs et les paysagistes.

Le point culminant du prochain exercice sera certainement la nouvelle édition du Bauhärepräis.

Bob STROTZ cita les membres de l'OAI décédés au cours de l'exercice et présenta à leurs familles, leurs associés et leurs collaborateurs ses condoléances.

Il remercia les membres du Conseil, des Comités et des groupes travail, et particulièrement **Gaston FLESCHE**, qui, après 14 ans de bons conseils et d'active collaboration, a décidé de quitter le Conseil de l'Ordre conformément à la recommandation du règlement d'ordre intérieur de l'OAI de limiter les mandats de président et de vice-président à 4 fois 2 ans continus.

Le président remercia l'équipe du secrétariat sous la direction de Pierre HURT pour son engagement dans le traitement des nombreux dossiers en parallèle avec le déménagement dans les nouveaux locaux au Forum da Vinci et notamment les nombreuses heures investies par le **directeur Pierre HURT** au sujet du bon suivi des lois ACDU et droit d'établissement.

**Gaston FLESCHE** remercia BOB STROTZ et tous les membres du Conseil, et notamment les architectes, pour la collaboration constructive et collégiale pendant ces années de travail en commun.

Ensuite, il présenta, entre autres, la campagne de sensibilisation sur les professions d'ingénieur-conseil «Il y a du génie dans votre quartier».

## 2. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS OAI 2010-2011

Sur base du rapport d'activités détaillé établi par le **directeur Pierre HURT**, les activités principales ci-après furent présentées :

Le **directeur Pierre HURT** fit le point sur la loi du 2 septembre 2011 relatif au droit d'établissement. Il exposa également les travaux au sujet de la loi du 28 juillet 2011 sur l'«Aménagement Communal et Développement Urbain».

En matière de respect de la déontologie, il rappela la teneur de la circulaire n°51 sur les activités incompatibles en précisant qu'une activité dans les secteurs d'activités en relation avec le domaine de la construction est possible ponctuellement à condition d'obtenir l'autorisation écrite du Conseil de l'Ordre. Celle-ci ne sera accordée que si l'indépendance professionnelle est sauvegardée.

En outre, il remercia René MASSARD pour son action au sein de la Commission OAI «Déontologie».

Il présenta les travaux du groupe de travail OAI «Amendement des règlements de la Ville de Luxembourg».

Il indiqua que les travaux au niveau du projet de loi sur les régimes de responsabilité seront relancés ensemble avec la Fédération des Artisans et le Groupement des Entrepreneurs.

Le **membre du Conseil Thierry CRUCHTEN** présenta les modifications à venir concernant la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments d'habitation.

Il présenta également les activités de promotion telles que le Guide OAI 2012

«Références Architectes et Ingénieurs-Conseils», l'édition de la brochure Architectour.

lu, la participation à l'Oeko-Foire 2011, à la Semaine Nationale du Logement et à la Foire d'Automne, ainsi que la Fête des Familles de l'OAI qui sera renouvelée le 8 juillet 2012.

Il lança un appel aux membres pour qu'ils participent à la définition et à la mise en place des différentes participations de l'OAI aux foires et aux manifestations.

Il indiqua également qu'une conférence sur le thème «Jugendlecher am éffentlecher Raum» sera organisée avec le Service National de la Jeunesse le 8 février 2012.

Le **vice-président Gaston FLESCHE** présenta la brochure « Il y a du Génie dans votre quartier » sur les multiples facettes des professions d'ingénieur-conseil et rappela le lancement d'une campagne en la matière par la table-ronde du 7 décembre 2011 en



présence de Madame Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes moyennes et de l'Egalité des Chances.

Le **président BOB STROTZ** présenta les activités de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, et fit un appel aux membres de l'Ordre de s'inscrire sur la liste des amis de la Fondation.

Il présenta également les travaux de l'Ordre en matière de simplification administrative avec la future mise en place d'un Guichet «Urbanisme» et d'un Portail de la Construction dans le cadre du Guichet «Entreprises», première étape dans l'objectif de l'OAI visant à l'établissement d'un véritable Code de la construction, et l'ouvrage «Raum für Kinder» sur les maisons-relais.

Le **membre du Conseil Sala MAKUMBUNDU** présenta les nouveautés concernant les agréments pour les coordinateurs de sécurité et de santé sur les chantiers et recommanda aux membres de consulter la mise à jour de la circulaire OAI n°13 en la matière.

Le **membre du Conseil Jacques WEYLAND** présenta avec **Jos DELL** les travaux de l'Ordre dans le cadre du groupe de travail «Collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils».

Le **membre du Conseil Max VON ROESGEN** présenta les travaux de l'Ordre en matière de formation continue OAI / CRP-Henri Tudor et le projet de BTS «Bâtiments et Infrastructures» pour les besoins des bureaux membres de l'Ordre.

#### Remerciement à toute l'équipe du secrétariat

Le **directeur Pierre HURT** remercia l'équipe du secrétariat, composée de Yann JEGU, Chargé de missions, Annie HENRY, secrétaire comptable, Véronique CYRON, assistante administrative et Lucie GOUVEIA, assistante de direction, et la présenta à l'assemblée.



### 3. RAPPORT DES RÉVISEURS DE CAISSE ET NOMINATION POUR L'EXERCICE 2011-2012

L'architecte **Oliver OFFERMANN** et l'ingénieur **Pierre BAUMANN** ont révisé et approuvé les comptes de l'OAI pour l'exercice 2010-2011.

Pierre BAUMANN indiqua que les comptes ont été tenus de manière parfaite.

Oliver OFFERMANN et Pierre BAUMANN sont reconduits comme réviseurs de caisse pour l'exercice 2011-2012.



### 4. APPROBATION DES COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE SE CLÔTURANT LE 30.09.2011

Les comptes pour ledit exercice, présenté par le trésorier Andrea DE CILLIA, sont approuvés de manière unanime.

### 5. DÉCHARGE À DONNER AUX MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

La décharge est donnée par acclamation aux membres du Conseil de l'Ordre.

## 6. CONFIRMATION DES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE EFFECTUÉES LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES SECTIONS ARCHITECTE ET INGÉNIEUR-CONSEIL

Les élections opérées lors des assemblées générales des sections architecte et ingénieur sont confirmées de manière unanime.

Les nouveaux membres au sein du Conseil se sont présentés à savoir :

### **Andrea DE CILLIA, ingénieur-conseil, nouveau vice-président du Conseil de l'Ordre et président de la Section des Ingénieurs-Conseils**

Andrea DE CILLIA, né le 24.02.1967, ingénieur diplômé de la TU Wien, exerce sa profession d'ingénieur en tant qu'associé au bureau INCA, INGENIEURS CONSEILS ASSOCIES à Luxembourg.

Il est trésorier du Conseil de l'Ordre et du Comité des Ingénieurs-Conseils depuis octobre 2009, et est actif, entre autres, au sein de la Commission OAI «Sensibilisation / Promotion» ainsi que de la Commission OAI «Attribution des missions d'architecte et d'ingénieur (concours...)».



### **Marc FEIDER, ingénieur-conseil, nouveau membre du Conseil de l'Ordre**

Marc FEIDER, né le 22.01.1964, ingénieur diplômé de l'Université de Kaiserslautern, exerce sa profession d'ingénieur en tant qu'associé au bureau SCHROEDER & ASSOCIES à Luxembourg.

Le nouveau Conseil de l'Ordre se compose donc de Bob STROTZ, président ; Andrea DE CILLIA, vice-président ; Thierry CRUCHTEN, Marc FEIDER, Sala MAKUMBUNDU, Max VON ROESGEN et Jacques WEYLAND, membres.



## 7. APPROBATION DES COTISATIONS POUR L'EXERCICE DU 01.10.2011 AU 30.09.2012

Les cotisations, présentées par le trésorier Andrea DE CILLIA, identiques à celles de l'exercice écoulé et indexées à l'indice actuellement en vigueur, sont approuvées de manière unanime.

## 8. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE DU 01.10.2011 AU 30.09.2012

Le budget, présenté par le trésorier Andrea DE CILLIA, est approuvé à l'unanimité.

## 9 REMERCIEMENTS AU MEMBRE SORTANT DU CONSEIL DE L'ORDRE : GASTON FLESCHE



Au nom de tous les membres de l'Ordre, le membre du Conseil Jacques WEYLAND retraça les étapes majeures de l'activité du vice-président **Gaston FLESCHE** pour honorer son engagement bénévole au service de la profession :

- ▶ membre du Conseil de l'Ordre depuis octobre 1997, à savoir +/- 350 réunions...
- ▶ secrétaire général de la Section des Ingénieurs-Conseils de 1997 à 2003,
- ▶ président de la section des ingénieurs-conseils et vice-président de l'OAI depuis octobre 2003,
- ▶ membre de la Commission «Déontologie » depuis sa création en 1991
- ▶ membre de différents groupes de travail, commissions et délégations OAI, entre autres, contrats-types ingénieurs-conseils Etat / Communes, Groupe de Travail OAI « DSA », Critères de sélection et d'attribution pour missions d'ingénieurs-conseils, dossier PPP, ALOC, CRTI-B, maîtrise d'œuvre, comité de pilotage des formations continues...
- ▶ depuis mai 2011, il est membre du comité de l'EFCA.

Pendant son mandat au sein du Conseil de l'Ordre, il s'est attaché en particulier aux travaux de la Commission Déontologie et aux négociations d'un cadre contractuel équitable. La bonne collaboration et la collégialité entre les ingénieurs-conseils, et entre ceux-ci et les architectes, ont toujours été une des priorités de Gaston FLESCHE. Il s'est également investi dans les dossiers assurances, responsabilités, directive marchés publics, code des marchés publics, loi ACPU et la fiche de travail PAG / PAP,... Récemment, il a initié la campagne de sensibilisation « Focus sur les Ingénieurs-Conseils ».

**Sous les applaudissements des membres présents à l'assemblée générale, Gaston FLESCHE est nommé Vice-Président honoraire de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.**

Gaston FLESCHE remercie l'assemblée et tous les membres du Conseil pour leur confiance.

## 10. PRÉSENTATION DES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR

Les architectes d'intérieur inscrits à l'OAI furent présentés par BOB STROTZ, Jacques WEYLAND et Sala MAKUMBUNDU, à savoir :

**BESCH** Christiane, **BIEVER** Laurent, **CORDIER** Monique, **DE GROOTE** Charlotte, **DEMUTH** Dorothée, **DOS SANTOS BRAGANCA** Victor, **ELCHEROTH** Marianne, **FABER** Françoise, **GILLARDIN** Christelle, **JACOBY** Nathalie, **JOST** Catherine, **KAIL** Myriam, **KAPP** Sandra, **KOCH** Diane, **LIMBOURG** Michel, **MARTINS** Christina, **MERGEN** Joseph, **PLETINCKX** Laurent, **ROLAND (ép.FORT)** Christine, **ROSCH** Martine, **SCHWOCHOW** Niels, **SIMON** Heiko, **STREITZ** Jill, **VU** Kim-Jung, **WEINACHTER (ép. SCHMIT)** Marguerite, **WIESENER** Margot, **ZACCAGNINI** Olivia



### 11. LES NOUVEAUX MEMBRES OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS DÉBUTANT DANS LA PROFESSION ET ÉTABLIS AU LUXEMBOURG

Les nouveaux membres inscrits à l'OAI entre le 01.10.2010 et le 30.09.2011, et ayant obtenu leur diplôme après le 1er janvier 2008, furent présentés par Bob STROTZ, Gaston FLESCH, Sala MAKUMBUNDU et Jacques WEYLAND, à savoir :

#### Section des Architectes :

**Membre obligatoire :** BALLINI Claude, HERMANN Roland, NATHAN Philippe, WOLFSFELD Max, ZICKERT Stéphane

**Membre facultatif :** BREVER Aline, CESARSKA Marta, DICHTER Sarah, PETESCH Jeanne, WALTENER Christian, WELSCHER Alex

#### Section des Ingénieurs-conseils :

**Membre facultatif :** ARRENSDORFF Perry, GRILO NEVES Antonio José, REUTER Laurent



### 12. DISCUSSION LIBRE ET DIVERS

Le thème ci-après fut discuté:

- Inscription des urbanistes-aménageurs à l'OAI et valeur de la profession

Le président remercia les membres pour la confiance exprimée au Conseil de l'Ordre et demanda à tout membre intéressé de participer de manière active aux actions de l'OAI.

Le président clôtura la séance et invita les membres au cocktail dînatoire offert à l'issue de l'assemblée.





---

## NEGOCIATION DES CONTRATS-TYPES ETAT / ABP

---

Un groupe de travail OAI ad hoc étudie les propositions présentées par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures Claude WISELER le 12 octobre 2011.

A la demande de l'OAI, des précisions ont encore été apportées par Jean LEYDER, Directeur de l'Administration des Bâtiments publics, lors d'une réunion le 24 janvier 2012.

Le groupe de travail OAI ad hoc analyse actuellement avec tout le soin nécessaire ce dossier primordial.

---

## LOI DU 2 SEPTEMBRE 2011 SUR LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT

---

La nouvelle loi du 2 septembre 2011 portant sur le droit d'établissement (Mémorial A n°198 du 22 septembre 2011 sur [www.legilux.lu](http://www.legilux.lu)) stipule que la **pratique professionnelle passe d'un à deux ans pour les architectes, les ingénieurs-conseils et les urbanistes-aménageurs.**

**Cette loi constitue un saut de qualité au niveau de la qualification :**

- ▶ Situation avant la loi du 2 septembre 2011 : 4 ans d'études + 1 an de pratique professionnelle auprès d'un professionnel de la branche
- ▶ Situation après la loi du 2 septembre 2011 : 5 ans (master) + 2 ans de pratique professionnelle auprès d'un architecte / ingénieur-conseil / urbaniste-aménageur établi

Dans ce cadre, l'OAI a adressé à ses membres le 28 novembre 2011, la circulaire n°32 concernant la **pratique professionnelle** pour exercer les professions d'architecte / ingénieur-conseil / urbaniste-aménageur.

Cette circulaire, dont le contenu est détaillé ci-après, vise ainsi à informer **les personnes inscrites sur la liste des stagiaires de l'OAI, toute personne venant d'obtenir son diplôme d'architecte, d'ingénieur du secteur de la construction ou d'urbaniste-aménageur**, ainsi que les **maîtres de stage** quant aux obligations légales.

### Situation légale

A partir du **26 septembre 2011**, date de mise en vigueur de la loi, chaque demandeur en autorisation d'établissement pour architecte, ingénieur-conseil, urbaniste/aménageur devra fournir la preuve d'une pratique professionnelle de deux ans auprès d'un professionnel établi au Luxembourg, voire dans un des pays de l'Union européenne, après l'obtention du diplôme.

Le postulant devra fournir avec sa demande un certificat du maître de stage ainsi que la preuve d'affiliation en tant que salarié auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale. Le cas échéant, cette pratique pourra également se faire selon le statut du collaborateur libre, alors le postulant devra s'affilier lui-même auprès du CCSS et en apporter la preuve.

Ainsi, en vue de s'établir comme professionnel indépendant, la loi du 2 septembre 2011 prévoit pour :

- 1) **les architectes** à l'article 15 «l'accomplissement d'une **pratique professionnelle de deux ans auprès d'un architecte établi**, à effectuer postérieurement à l'obtention des diplômes, grades ou autres titres.»
- 2) **les ingénieurs-conseils** du secteur de la construction à l'article 16 : «l'accomplissement d'une **pratique professionnelle de deux ans auprès d'un ingénieur de la construction établi**, à effectuer postérieurement à l'obtention des diplômes, certificats ou autres titres.»

3) **les urbanistes/aménageurs** à l'article 17 «l'accomplissement d'une **pratique professionnelle de deux ans auprès d'un urbaniste/aménageur établi**, à effectuer postérieurement à l'obtention des diplômes, certificats ou autres titres.»  
**Pour mémoire** : la circulaire aux membres OAI n°29 (approuvée par le Ministère des Classes moyennes) stipule que cette pratique professionnelle pour les urbanistes / aménageurs peut également être prouvée de facto par une expérience professionnelle en la matière (p.ex. établissement d'un PAG, PAP,...). Cette circulaire peut être retrouvée dans la documentation OAI sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Rem. : Les architectes d'intérieur et les architectes-paysagistes / ingénieurs-paysagistes n'ont pas l'obligation d'accomplir une pratique professionnelle.

### Recommandations OAI à l'attention des stagiaires et des maîtres de stage

#### 1) Définition du stagiaire et de ses qualifications requises :

Est soumis à la pratique professionnelle tout porteur d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur du secteur de la construction, d'urbaniste/aménageur qui sollicite l'obtention d'une autorisation d'établissement au Grand-Duché de Luxembourg.

#### 2) Inscription du stagiaire auprès de l'OAI :

L'Ordre recommande aux maîtres de stage de demander à leurs stagiaires de s'inscrire sur la liste des stagiaires de l'OAI. **Cette inscription est sans frais et le stagiaire bénéficie de tous les avantages offerts par l'OAI** (accès au forum membre du site Internet de l'OAI, formations à des tarifs très réduits, séances d'information, newsletter OAI, bulletin OAI, documentation OAI (140 documents indispensables,...) pendant toute la durée du stage.

#### 3) Définition du maître de stage et de ses qualifications requises :

Le maître de stage doit être un membre obligatoire de l'OAI (c'est-à-dire exerçant la profession à titre d'indépendant) ou membre obligatoire d'un autre ordre légal de l'UE et il est recommandé qu'il dispose d'une expérience professionnelle de 5 années.

#### 4) Aide OAI à la formation du stagiaire :

Le Conseil de l'Ordre incite vivement les maîtres de stage à inscrire leurs stagiaires notamment au **cycle de formation OAI / CRP-HT «Management de bureau et gestion de projets»**.

Le détail des formations est disponible sur le site OAI [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique formations continues : inscriptions sur [www.sitec.lu/oai](http://www.sitec.lu/oai).

**Un tarif préférentiel de 100 € / module est appliqué pour tous les stagiaires OAI** et à partir de 5 modules, un tarif dégressif est prévu, soit la formation complète de 8 modules pour un montant total de 770 €.

#### 5) Définition du contenu et du suivi du stage

Pour la durée du stage, il est recommandé qu'une documentation du contenu du stage (tâches effectuées / abordées par le stagiaire) soit établie et que l'évolution du stagiaire y soit documentée. Un groupe de travail OAI est en train d'élaborer un vade-mecum et un carnet de stage destinés au stagiaire et au maître de stage.

## INSCRIPTION DES URBANISTES-AMÉNAGEURS À L'OAI

Suite à la publication de la loi du 28 juillet 2011 modifiant la loi "Aménagement communal et Développement Urbain (ACDU)" (Mémorial A n°157 du 29/07/2011) et de la loi du 2 septembre 2011 portant sur le droit d'établissement (cf. ci-dessus), les membres de l'Ordre qui ont obtenu, en plus de leur autorisation actuelle en tant qu'architecte ou ingénieur-conseil, une autorisation d'établissement en tant qu'urbaniste-aménageur ont été inscrits pour cette activité au tableau de l'Ordre.

A ce jour, 128 personnes physiques ont été inscrites en tant qu'urbaniste-aménageur. Une nouvelle rubrique sera créée sous peu dans l'annuaire des membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

## ILNAS : TABLE-RONDE DU 25 OCTOBRE 2011 SUR L'APPLICATION DES EUROCODES AU LUXEMBOURG



© ANEC

La table ronde sur les Eurocodes et les Annexes Nationales, organisée le 25 octobre 2011 par l'ILNAS en partenariat avec l'OAI et la Chambre des Métiers, a réuni plus d'une trentaine de participants du secteur de la construction dans les locaux de la Chambre des Métiers.

Inscrite dans le cadre de la Semaine européenne des PME 2011, cette matinée fut l'occasion de présenter les Eurocodes, normes européennes de conception, de dimensionnement et de justification des structures de bâtiment et de génie civil ainsi que les Annexes Nationales associées.

Tout d'abord, Pierre Spehl, en tant que chef de la délégation belge pour les Eurocodes, a présenté l'historique, le contexte et la structure de ces 58 normes qui forment un ensemble cohérent et qui apportent une plus grande homogénéité dans les règles de calcul et de justification des ouvrages. Néanmoins, afin de prendre en compte les spécificités nationales, telles que les sollicitations climatiques ou les facteurs de sécurité (responsabilité nationale), des Annexes Nationales ont dû être ajoutées. Au Luxembourg, ces annexes sont le fruit d'un travail collectif et raisonné entre les parties prenantes intéressées.

Ensuite, Marc Clement, chef de service de l'Organisme luxembourgeois de normalisation, a présenté le rôle clé de l'ILNAS dans l'élaboration des Annexes Nationales au Luxembourg. En effet, l'ILNAS a coordonné tout le processus selon les quatre étapes suivantes : création d'un groupe de travail, lancement de l'enquête publique, validation des commentaires et ratification des Annexes Nationales. Ces dernières ont été publiées au Mémorial A n°202 en septembre 2011 (cf. [www.legilux.lu](http://www.legilux.lu)).

Enfin, des experts du secteur de la construction ayant participé activement à l'élaboration des Eurocodes et/ou des Annexes Nationales ont partagé leurs connaissances et leurs expériences avec les participants en se prêtant au jeu des questions-réponses. Par ce biais, trois experts du groupe de travail, à savoir, Yves Cuisenaire (ancien directeur de SECOLUX), Jean-Baptiste Schleich (professeur émérite à l'Université de Liège) et Pierre Spehl (ingénieur civil senior de SECO) ont apporté leur témoignage sur l'utilité, les progrès, les avantages et les conséquences des Eurocodes et des Annexes Nationales. De plus, Marc Feider, ingénieur-conseil, et Max von Roesgen, architecte, membre du Conseil de l'Ordre, tous les deux délégués OAI ont donné leur point de vue en tant qu'ingénieur et architecte. Dans tous les cas, le message était clair : les Eurocodes et les Annexes Nationales vont jouer un rôle crucial pour les futurs projets de construction au Luxembourg.

Les présentations et les photos de la matinée sont disponibles sur le site de l'ILNAS [www.ilnas.lu](http://www.ilnas.lu).

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Marc Clement par e-mail ([marc.clement@ilnas.etat.lu](mailto:marc.clement@ilnas.etat.lu)) ou par téléphone (46 97 46 30).



## CRP-HENRI TUDOR : JOURNÉES BONNES PRATIQUES ET INNOVATION PAR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION LE 8 NOVEMBRE 2011

Le Centre de Recherche Public Henri Tudor, en collaboration, entre autres, avec l'OAI, ont invité les professionnels de la construction à une journée dédiée aux bonnes pratiques et innovation par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les PME du secteur de la construction le 8 novembre 2011.

Lors de cette journée, une centaine de visiteurs ont pu profiter du «village des exposants» où une vingtaine de PME ont exposé les technologies qu'elles ont déployées pour optimiser leurs processus. L'occasion également pour les professionnels du secteur d'interroger les PME sur leurs expériences en matière d'applications de solutions TIC dans leur organisation.

En parallèle, deux conférences animées par Nathalie Reuter (journaliste et présentatrice) se sont tenues. Dans la première, des organismes luxembourgeois - le Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment (CRTI-B), le Centre de Recherche Public Henri Tudor, l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), Luxinnovation - et belges - le Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) - ont présenté des solutions TIC dont peuvent bénéficier les PME du secteur. Au cours de la deuxième conférence, des représentants de PME et des professionnels de solutions TIC ont témoigné sur les enjeux, les bénéfices et les enseignements qu'ils retirent du déploiement de technologies tels que les outils de gestion et de communication en ligne, le web et les réseaux sociaux, les studios de conception collaborative à distance ou encore la simulation 4D.

### Cinq entreprises récompensées

A la fin de cette journée, un prix de « La meilleure pratique d'innovation par les TIC dans la construction » exposée lors de cette journée a été remis par Gilles Schlessler, Directeur de Luxinnovation, Marc Lemmer, Directeur général du CRP Henri Tudor et Marc Gross, Sous-Directeur de la Chambre des Métiers. Ce prix a récompensé les 5 meilleures pratiques d'innovation par les TIC dans la construction, exposées lors de cette journée par des PME luxembourgeoises du secteur de la construction : 4 par un jury de professionnels et 1 par les visiteurs du jour.

Les 4 premiers lauréats ont été sélectionnés par un jury composé des représentants du Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment (CRTI-B), du Centre de Recherche Public Henri Tudor, de la Chambre des Métiers, de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) et de Luxinnovation, sur base des critères suivants :

- ▶ dimension technique et originalité de l'innovation TIC déployée ;
- ▶ bénéfiques / résultats de cette innovation en terme de performance pour la PME qui l'a déployée ;
- ▶ bénéfiques / résultats de cette innovation en terme de services nouveaux ou améliorés pour les clients de la PME ;
- ▶ création de valeur / impact de cette innovation TIC pour le secteur de la construction et pour le développement économique luxembourgeois.

Pour la catégorie « Bureaux d'Architecture et bureaux d'Etudes », le 1<sup>er</sup> prix est attribué au bureau Schroeder et Associés S.A. pour la bonne pratique d'innovation TIC « Réalisation de simulation 4D dans le cadre de projets de rénovation et nouvelle construction » présentée avec la société D-Studio.

### Objectif visé

- ▶ Besoin d'améliorer la communication du développement d'un projet de construction au maître de l'ouvrage : la simulation 4D est considérée comme un outil efficace ET comme un avantage concurrentiel

Le 3<sup>ème</sup> prix attribué par le jury est l'entreprise Ballini Pitt & Partners Architectes pour la bonne pratique d'innovation TIC «Application permettant de visualiser en temps réel un modèle architectural 3D sur un Ipad» présentée avec la société Grid Design.

### Objectifs visés

- ▶ Accroître l'activité en proposant des services innovants
- ▶ Augmenter la satisfaction du client



## FOIRE DE L'ETUDIANT DU 10 AU 11 NOVEMBRE 2011

L'OAI a participé à la Foire de l'Etudiant les 10 et 11 novembre 2011 avec son stand d'information.



## ENERGIEAGENCE : 2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE DE LA MAISON PASSIVE AU LUXEMBOURG LE 11 NOVEMBRE 2011

L'OAI a participé à cette manifestation organisée par l'energieagence à la Chambre des Métiers en proposant notamment ses brochures en la matière et une exposition de maisons passives de membres OAI.

René WITRY, architecte, est intervenu lors de cette journée avec un exposé sur le thème «Construction massive + passive».

## MYENERGY : SEMAINES DE LA MAISON PASSIVE DU 17 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2012 AU FORUM DA VINCI



myenergy, en partenariat avec l'Association Luxembourgeoise des Architectes, Ingénieurs et Industriels (ALIAI) et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a invité au Forum Da Vinci du 17 novembre au 3 décembre 2012 à une exposition montrant de façon didactique les principes de la maison passive et à travers des échantillons et modèles, les pièces maîtresses de la technologie utilisée. Une série de conférence et des visites de maisons passives ont complété ces semaines de sensibilisation à une technologie essentielle pour la diminution de notre dépendance énergétique.

La conférence inaugurale du 16 novembre a dressé un bilan de la situation actuelle des maisons passives à Luxembourg et essayé d'identifier les défis auxquels tous les acteurs impliqués, qu'ils soient maîtres d'ouvrage, architectes ou ingénieurs-conseils, doivent faire face.

### Une sensibilisation accrue

L'introduction du passeport énergétique et de minima pour les nouvelles constructions ont fortement sensibilisé tous les acteurs du marché, qu'ils soient privés ou publics. Les aides financières de l'état allant jusqu'à 29.000€ pour une maison unifamiliale et jusqu'à 13.810€ pour un appartement, ainsi que des conditions favorables auprès de certaines banques et assurances, ont certainement également amplifié l'intérêt pour le sujet. Ainsi 9% des demandes à la hotline, 14% des questions posées lors de foires et 25% de celles posées lors du conseil de base, recensées par myenergy concernaient les maisons passives.



En analysant l'offre du marché au niveau des constructions nouvelles, la classe B (maisons à basse consommation d'énergie) est quasiment devenu un standard, la classe A reste encore marginale au niveau des réalisations en cours, mais ne va certainement pas tarder à générer une demande. Au niveau des investisseurs publics on constate également une orientation vers les classes B, A, voire A+.

#### « Une classe A est-elle autre chose qu'une classe B amélioré ? »

La réponse à cette question a été le point central de l'analyse des défis à affronter pour la promotion des maisons passives. Il s'agira de surmonter les préjugés, de combattre la désinformation et de combler le manque d'information.



Les freins constatés par myenergy se situent notamment au niveau de l'insécurité au niveau des aides financières, du coût et de la rentabilité. Ce que les clients potentiels recherchent par ailleurs sont des partenaires, architectes, ingénieurs et exécutants ayant de l'expérience dans le domaine.

Au niveau des préjugés, les surcoûts sont jugés énormes, alors que l'impact sur le coût entre une maison de standard B et une maison passive n'est que de l'ordre de 5-7% de l'investissement global, terrain inclus. Considérant la durée d'amortissement de cet investissement de l'ordre de 30 ans et de l'évolution prévisible du prix de l'énergie pendant cette période, le coût supplémentaire devient négligeable. D'autant plus que le principal investissement concerne l'enveloppe du bâtiment, un investissement difficilement altérable par après.

#### Valorisation du savoir-faire

Les architectes et ingénieurs-conseils auront un rôle essentiel à jouer pour mettre en avant de tels arguments. Leur concours sera également essentiel au niveau de la maîtrise des surcoûts à travers l'orientation des bâtiments, notamment leur optimisation par rapport au soleil et des concepts architecturaux aux volumes compacts. En général on peut dire que les exigences dans la phase d'étude et de planification augmentent et permettent une vraie mise en évidence de la valeur ajoutée des architectes et ingénieurs-conseils. Le défi pour ceux-ci sera la formation continue et le perfectionnement dans cette matière.



#### « Il n'est pas défendu d'ouvrir les fenêtres »

Parmi les préjugés à surmonter beaucoup concernent la ventilation contrôlée et la rumeur que l'on n'a pas le droit d'ouvrir les fenêtres dans une maison passive persiste. Le fonctionnement et les bienfaits de la ventilation contrôlée avec récupération de chaleur ont été largement traités dans l'exposition. Un autre souci évoqué concerne les moisissures, ici également l'explication des règles de l'art devra aider à promouvoir une attitude positive à embrasser les principes de la maison passive.

#### « Tout est possible »

On remarque également une réticence envers les constructions en ossature de bois. Bien que celles-ci ne soient pas implicitement nécessaires pour arriver au standard de la maison passive, cette façon de construire est tout de même souhaitable si l'on tient compte de l'énergie grise, de produits locaux et de l'utilisation de matériaux renouvelables, voire recyclés. Comme l'ont montré les nombreux exemples de maisons que l'on pouvait visiter dans le cadre des semaines de la maison passive, le 26 novembre, il n'y a pas de limite à la créativité du concepteur, bien au contraire.

#### Défis réglementaires

Pour l'instant les bâtiments à performance énergétique élevée sont handicapés, car à surface brute égale, leur surface nette est réduite à cause de l'épaisseur de l'isolation. Afin de combler ce désavantage il serait souhaitable d'accorder un bonus CMU/COS pour classes AAA au niveau des règlements. L'aménagement de garages et d'emplacements de parkings en dehors du bâtiment, respectivement du gabarit serait également une piste à poursuivre pour promouvoir les maisons passives. Finalement les PAP pourraient être optimisés pour les énergies renouvelables, à travers l'orientation, la forme et la position des bâtiments, leur ombrage et leur compacité. Le législateur devra œuvrer en vue de faire du AAA le standard à l'avenir.

#### Soirées d'information

Le 24 novembre, Ronny Meyer, ingénieur diplômé de Darmstadt a montré que le sujet de l'efficacité énergétique peut être développé de façon ludique et amusante. Le 1<sup>er</sup> décembre, les bureaux Teisen-Giesler Architecture et atelier b architectes ont présentés des exemples récents de maisons passives réalisées à Luxembourg.





## CONFÉRENCE SUR LA PROGRAMMATION ARCHITECTURALE LE 24 NOVEMBRE 2011

### La programmation architecturale : un potentiel d'amélioration encore peu exploité

Le 24 novembre 2011, le Centre de Recherche Public Henri Tudor a organisé, en partenariat avec l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI), la première conférence sur le thème de la **programmation architecturale**. Lors de la conférence, les représentants du secteur de la construction venus nombreux ont pu découvrir une approche méthodologique visant à améliorer le processus de programmation architecturale et plus précisément la formulation de la demande du Maître d'Ouvrage (MO). La conférence a également permis de lancer une démarche d'évaluation quant à l'intérêt de ces approches pour le secteur luxembourgeois de la construction.

En effet, dans une majorité des projets de construction, le MO a des difficultés à s'imaginer, avant que le bâtiment ne commence à se dessiner, quelles exigences il doit formuler pour maximiser la valeur de son investissement. Soucieux de garantir le meilleur retour sur investissement de son projet de construction, il demande souvent tardivement des changements à l'équipe de conception, changements qui deviennent ensuite sources de conflits et de pertes de temps pour le Maître d'Œuvre (MOE) obligé de revoir des choses déjà acquises. Or, il existe des méthodes qui aident le MO à se faire une idée plus claire de la valeur ajoutée du bâtiment et donc des exigences à formaliser dans son projet de construction.

Après une introduction par **Jos DELL**, architecte, délégué de l'OAI, Serge Vanneyre, Architecte DPLG et programmiste en architecture, ainsi qu'Alain Grandjean, ancien directeur du développement immobilier de Renault, ont présenté lors de la conférence une de ces démarches. Celle-ci a suscité un vif intérêt auprès des participants puisqu'elle donne aux architectes des outils méthodologiques complémentaires pour mieux assister les MO dans cette étape cruciale de programmation. Par contre, elle a aussi soulevé de nouvelles interrogations. En effet, en insistant sur l'appel à des spécialistes en programmation pour assister la maîtrise d'ouvrage dans sa mission, la démarche ajoute une complexité de gestion des interfaces et des responsabilités pour laquelle la valeur ajoutée reste à prouver.

Des premiers freins au déploiement de cette démarche au Luxembourg ont déjà été identifiés. Pour mieux cerner ces freins et pour recenser les bonnes pratiques existantes au Luxembourg, le CRP Henri Tudor rencontrera prochainement les différents participants de cette matinale. Cette initiative permettra à terme de mieux valoriser le travail de tout un chacun dans la programmation. Aussi, des formations, des débats et des tests en lien avec cette thématique seront organisés dans les mois à venir.

Le programme est encore disponible sur le site [www.sitec.lu](http://www.sitec.lu), rubrique conférences rétro agenda : programmation architecturale.

## AUDIENCE AU PALAIS GRAND-DUCAL PAR S.A.R. LE GRAND-DUC POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'OAI LE 7 DÉCEMBRE 2011

**29 nouveaux membres obligatoires et facultatifs, débutant dans la profession et établis au Luxembourg, accompagnés par Bob STROTZ, Président, Andrea DE CILLIA, Vice-Président, et Pierre HURT, Directeur, ont été reçus le 7 décembre 2011 en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc.**

*Suite à cette audience, une collation a été organisée au siège de l'OAI - Forum da Vinci afin de prolonger cette manifestation de manière conviviale.*



## TABLE-RONDE "IL Y A DU GÉNIE DANS VOTRE QUARTIER - FOCUS SUR LES INGÉNIEURS-CONSEILS" LE 7 DÉCEMBRE 2011



Le 7 décembre, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a organisé une Table Ronde au Forum Da Vinci sur la question de **la place de l'ingénieur-conseil dans la société luxembourgeoise**. Entre pénurie de recrues qualifiées, manque de visibilité et reconnaissance insuffisante, les défis ne manquent pas. L'énergie pour les affronter non plus.

L'ingénieur-conseil au Luxembourg constitue un pilier essentiel au développement durable de l'économie et de la société dans son ensemble. Experts indépendants et innovants engagés aux côtés des architectes, les ingénieurs-conseils regroupent autant de professions qu'ils couvrent de domaines spécifiques. Des urbanistes aux paysagistes en passant par les géomètres, les ingénieurs d'infrastructure, du génie civil et du génie technique, les différentes professions s'articulent de manière interdépendante et complémentaire. Depuis des années, l'ingénieur-conseil met ses compétences et son expertise au service de la population. Son intervention dans le quotidien est constitutive de toute société organisée et moderne. En effet, il est celui qui pose les fondations, il institue la base sur laquelle reposera toute infrastructure et assure le maintien et le bon fonctionnement de celle-ci.

Malgré cette place essentielle dans les faits, l'importance de l'ingénieur-conseil et l'attractivité de ses disciplines sont souvent ignorées du grand public. Ce dernier, étant plus sensible au rôle des architectes, plus connus et plus accessibles, a peu conscience des différentes disciplines que constituent les ingénieurs-conseils et de leurs domaines d'expertise respectifs. Conséquence logique : la profession peine à trouver des recrues qualifiées.

Aujourd'hui, les ingénieurs-conseils entament une démarche visant à sensibiliser le grand public à l'ingénierie et son rôle dans son cadre de vie, apportant une plus-value durable et contribuant à un espace de vie de qualité. Concrètement, cette démarche se traduit par l'avènement de nouveaux outils de communication, notamment le site Web [www.unplanpourtonavenir.lu](http://www.unplanpourtonavenir.lu) exclusivement dédié aux jeunes.



### J'AI UN PLAN POUR TON AVENIR

- ACCUEIL
- QUI EST L'INGÉNIEUR CONSEIL ?
- CONSTRUCTION D'UN QUARTIER
- QUELLES ÉTUDES ?
- OÙ ETUDIER ?
- OFFRES D'EMPLOI / STAGES

©OAI 2011  
D'autres informations sur le site institutionnel de l'OAI



Tout au long de l'histoire, les professions constituant l'ingénieur-conseil ont beaucoup évolué. De nouvelles professions ont vu le jour, apportant chacune sa pierre à l'édifice et agrandissant ainsi le champ d'expertise, et d'autres se sont spécialisées dans des domaines toujours plus pointus.

Les missions ont également changé. Alors qu'initialement il s'agissait d'aménager et de construire des espaces fonctionnels, aujourd'hui les ingénieurs considèrent des priorités comme la durabilité, la qualité de vie et le respect de l'environnement comme essentielles lors de l'élaboration d'un projet.

L'OAI (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils) te propose de découvrir, à travers l'exemple de la construction d'un quartier les principales professions d'ingénieur-conseil et leur interdépendance.

Tu trouveras également sur ce site quelques informations utiles concernant la profession: *quelles études, où étudier et les offres d'emploi.*

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site institutionnel de l'OAI.



La table ronde organisée le 7 décembre au Forum Da Vinci, sous les locaux flambant neufs de l'OAI, visait à prolonger la réflexion en confrontant le point de vue des membres de l'OAI et d'étudiants venus en nombre. Environ 70 personnes ont assisté aux débats.

Placée sous le thème « Il y a du génie dans votre quartier » et modérée par **Pierre Hurt**, Directeur de l'OAI, la table ronde s'est déroulée en présence de Mme **Françoise Hetto-Gaasch**, Ministre des Classes moyennes et de l'Égalité des Chances, M. **Paul Heuschling**, Doyen de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication de l'Université du Luxembourg, M. **Pit Demuth**, Vice-Président de l'Association Nationale des Étudiants Ingénieurs Luxembourgeois, M. **Claude Christnach**, Directeur du Lycée Josy Barthel de Mamer, M. **Germain Dondelinger**, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. **Bob Strotz**, architecte, Président de l'OAI, M. **Andrea De Cillia**, Président de la Section des Ingénieurs-Conseils et Mme **Tanja LAHODA**, membre du Comité des Ingénieurs-Conseils.

Parmi les questions abordées, la promotion de la profession et la place des femmes parmi les ingénieurs-conseils. Pas de conclusion définitive, mais une volonté affichée de prolonger le dialogue et de donner à cette profession essentielle la visibilité qu'elle mérite... et dont elle a bien besoin.



© Anouk Antony / Wort

## RÉUNION DE CONCERTATION DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE / OAI DU 15 DÉCEMBRE 2011

Lors de cette réunion, le retour d'expérience de l'application sur le terrain de la réglementation en matière de certificats de performance énergétique (CPE) et les résultats des contrôles du Ministère de l'Economie sur l'établissement des CPE ont été abordés.

La Direction générale de l'Energie a effectué un contrôle aléatoire des calculs et certificats de performance énergétique de bâtiments d'habitation établis aussi bien par les membres de l'OAI que par les experts selon le règlement grand-ducal modifié du 10 février 1999 relatif à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'Etat pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de contrôle dans le domaine de l'énergie.

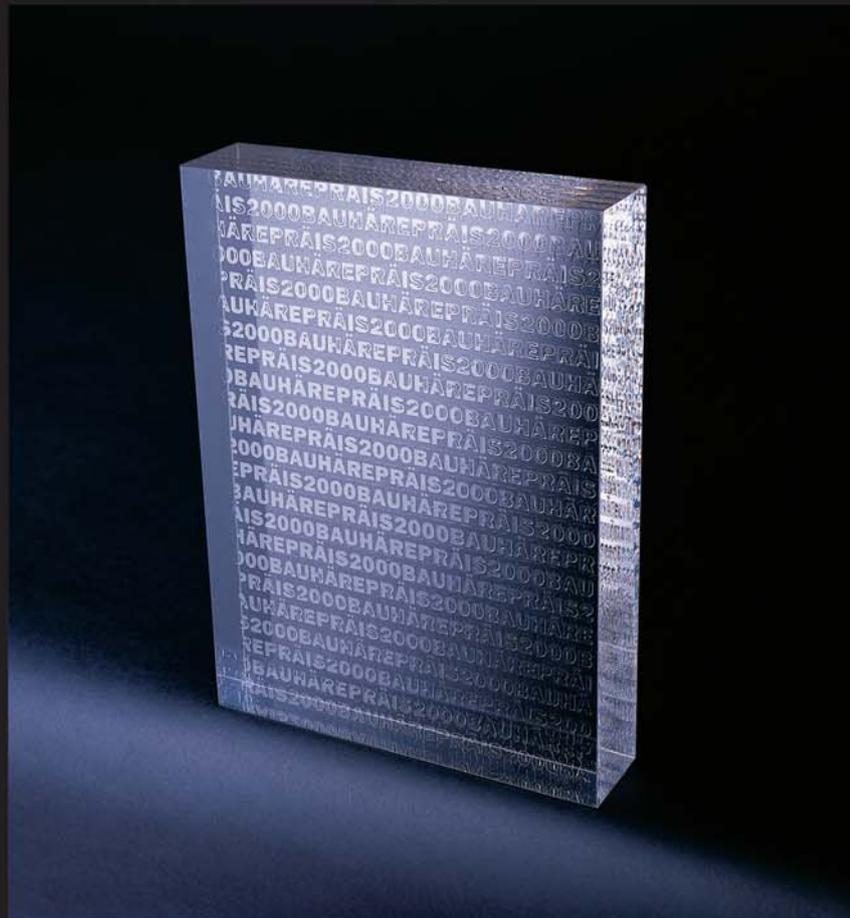
Il ressort de ce contrôle que certains certificats émis présentent des erreurs d'une telle gravité qu'ils sont classés comme non acceptables.

Les sanctions qui seront prises à l'égard des personnes ayant émis ces certificats seront connues sous peu.

## ENTREVUE DE MADAME FRANÇOISE HETTO-GAASCH, MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, AVEC LA FTI LE 4 JANVIER 2012

La Fédération Luxembourgeoise des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI), dont la coordination est assurée par le directeur de l'OAI, a rencontré Madame Françoise HETTO-GAASCH, Ministre des Classes Moyennes, le 4 janvier 2012.

Lors de cette réunion, la proposition de projet de loi FTI portant sur l'intégration des professions libérales au processus législatif et l'initiative législative vers une réforme du statut du travailleur indépendant ont été abordées.



# APPEL À PROPOSITIONS

## BAUHÄREPRÄIS OAI 2012

PLACÉ SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S.A.R. LE GRAND-DUC

**DATE LIMITE DE REMISE  
DES CANDIDATURES EN LIGNE SUR  
WWW.OAI.LU  
24 FÉVRIER 2012**

# OAI

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

# RÈGLEMENT

# BAUHÄREPRÄIS OAI 2012

placé sous le Haut Patronage de S.A.R. le Grand-Duc

## OBJET : PRIX MAÎTRES D'OUVRAGE

Placé sous le Haut Patronage de S.A.R. le Grand-Duc, ce Prix est décerné tous les 4 ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, au travers d'un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture et/ou une ingénierie de qualité.

Fort du succès des trois premières éditions et de l'intérêt d'un public de plus en plus large, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) lance pour 2012 son quatrième Bauhärepräis pour distinguer des réalisations dans lesquelles le couple « maître d'ouvrage / concepteurs » s'est exprimé de manière particulièrement fructueuse.

Le Prix est décerné aux maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et contribuent, par le biais de leurs réalisations remarquables et durables, à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.

Il est supposé inciter les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à dépasser le stade d'une architecture purement fonctionnelle en vue d'assurer un renouveau culturel de notre cadre de vie.

Les projets doivent être remis dans une des 9 catégories suivantes :

1. Logement individuel ou collectif : nouvelle construction
2. Logement individuel ou collectif : rénovation et/ou transformation
3. Aménagement intérieur (maison, magasin, administratif,...)
4. Bâtiment à vocation commerciale / artisanale / industrielle
5. Bâtiment à vocation administrative / lieu de travail / santé
6. Bâtiment à vocation éducative / culturelle / sportive
7. Ouvrages d'art / Infrastructures / Espaces paysagers (parcs, places,...)
8. Aménagement du territoire / Urbanisme (PAP exemplaire,...)
9. Equipements techniques

## PARTICIPANTS

Les réalisations présentées par leurs maîtres d'ouvrage devront avoir une relation avec le Luxembourg soit par l'adresse de leur maître d'ouvrage soit par leur implantation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Les concepteurs devront être membres de l'OAI. Les projets devront avoir été **achevés après le 1er janvier 2008**. Chaque maître d'ouvrage peut présenter plusieurs projets.

Le maître d'ouvrage ne peut ni être le concepteur, ni travailler pour lui, ni avoir de lien conjugal avec le concepteur. Des relations à partir du 1<sup>er</sup> degré de parenté sont admises (parents, enfants...).

## ORGANISATION

Avec leur inscription, les candidats remettront à l'OAI leur projet présenté de façon concise et précise sur base de la fiche disponible sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique "inscription aux activités de l'OAI". Les maîtres d'ouvrage peuvent être assistés par leurs concepteurs pour remettre les dossiers.

Après vérification de l'éligibilité des projets présentés, le secrétariat de l'OAI communiquera aux candidats retenus la liste des documents supplémentaires à remettre. Les membres du jury choisiront parmi les participants les mentionnés et les lauréats.

Un « prix spécial du jury » récompensera le coup de cœur du jury. Un « prix spécial patrimoine » récompensera une rénovation / réaffectation exemplaire d'un objet de notre patrimoine architectural.

Les candidats des projets sélectionnés fourniront à l'OAI les documents nécessaires à la présentation de leurs réalisations

dans le cadre de l'exposition/projection/publication. Les frais de reproduction seront à charge de l'OAI.

## JURY

Un jury, composé pour moitié de personnalités du monde de la politique et de la culture, et pour moitié d'architectes, sera chargé d'apprécier les projets présentés et les mérites des maîtres d'ouvrage.

La collaboration avec l'équipe de concepteurs, se traduisant par le courage dans le choix d'un parti architectural contemporain et rigoureux, le respect de la substance architecturale existante et de la nature environnante, l'impact positif sur un tissu urbanistique et social existant, l'aménagement d'un espace public favorisant la communication et l'échange sont au nombre des critères que le jury pourra reprendre.

Les indications portant sur la relation entre maître d'ouvrage et concepteurs feront également partie des critères à prendre en compte par le jury.

Le jury est composé de 13 personnes choisies par l'organisateur:

- > **Bob Krieps**, directeur aux affaires culturelles du Ministère de la Culture
  - > **Daniel Miltgen**, président-directeur du Fonds du Logement
  - > **Marcel Oberweis**, député, Commission parlementaire Logement
  - > **Robert PHILIPPART**, Directeur de l'Office National du Tourisme.
  - > **Robert Dennewald**, président de la Fedil
  - > **Josée Hansen**, journaliste
  - > **Birghitte / Yannick Morvan-Kornerup**, maître d'ouvrage privé, lauréat 2008
  - > **les 6 présidents (ou leurs représentants) des Ordres des Architectes de la Grande Région** : Rhénanie-Palatinat, Sarre, Alsace, Lorraine, Province de Luxembourg, Province de Liège.
- La fonction de secrétaire du jury sera assurée par **Pierre Hurt**, directeur de l'OAI.

Les membres du jury pourront visiter sur place les projets retenus. Ils sont souverains dans leur démarche. Le jury effectuera les choix selon ses propres critères de jugement et motivera ses choix dans un communiqué rendu public lors de la proclamation du Prix.

## INSCRIPTION

Pour chaque projet présenté, une inscription distincte devra être envoyée à partir du 27/01/2012 jusqu'au 24/02/2012 inclus en utilisant la fiche disponible sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique "inscription aux activités de l'OAI".

## CALENDRIER

- > Début des inscriptions : 27/01/2012
- > **Clôture des inscriptions : 24/02/2012**
- > Communication aux candidats retenus de la liste des documents à remettre: 02/03/2012
- > **Date limite de remise des projets : 30/03/2012**
- > Séance du jury : 25/04/2012 à 9h
- > Proclamation des résultats et remise des trophées aux lauréats : 26/06/2012 à 17h au Cercle Cité à Luxembourg.
- > Exposition des projets participant au Prix du 14/06/2012 au 08/07/2012 au Ratskeller du Cercle Cité à Luxembourg, et des lauréats et mentionnés du 27/06/2012 au 08/07/2012 dans l'espace public autour du Cercle Cité.

## EXPOSITION / PUBLICATION / FILM

Après la proclamation des résultats, outre les expositions, toutes les oeuvres participant au Prix seront rassemblées dans une publication munie d'un film.

## FRANÇOISE FOLMER, WOMAN BUSINESS MANAGER 2011



© Charles Caratini / paperjam

Le **Woman Business Manager Award 2011** de la BIL a été remis le **25 janvier** de cette année à **Françoise Folmer**, architecte et membre de l'OAI. Ce prix a comme objectif déclaré, au-delà de la mise à l'honneur d'une femme cheffe d'entreprise ou d'une femme ayant réussi un projet exceptionnel, de promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des femmes qui sont bien moins nombreuses à se mettre à leur propre compte que les hommes.

Françoise a reçu cette distinction pour son parcours professionnel aussi bien que pour son engagement associatif. Elle a créé en 1995 le Bureau d'architecture F. Folmer et s'est associée au fil des années successivement avec Carol Rodesch et Steve Weyland. En 2007 le bureau a pris la dénomination actuelle de **Bureau d'architecture team 31**. En 2009 elle a fondé avec ses deux partenaires **alto** Conseil en bâtiment qui est active dans le secteur du projet management et de la coordination sécurité et santé, et dont la gérance a été confiée à une nouvelle associée, Birgit Wachhorst. Un troisième bureau, **Expression(s)**, en cours d'affiliation à l'OAI, a vu le jour fin 2011 pour permettre à Françoise de transmettre son expérience dans l'organisation et la gestion de bureaux d'architectes ou d'études, et pour donner un cadre à la nouvelle activité qu'elle aimerait développer et pour laquelle elle est actuellement en formation : la médiation dans le secteur du bâtiment (Baumédiation).

Mais si Françoise est ressortie lauréate de l'édition 2011 du WBM Award c'est aussi pour son engagement dans diverses associations comme, entre autres, la Fédération des femmes cheffes d'entreprise dont la mission est de soutenir et de conférer une bonne visibilité aux femmes cheffes, les **Jonk Entrepreneuren Luxembourg** qui cherchent à « inspirer et préparer les écoliers, les élèves et les étudiants à créer, prendre des initiatives et être responsables », ou encore, dans un autre domaine, l'Association Thérapie Equestre.



## RECEPTION DES MÉCÈNES AU FORUM DA VINCI LE 26 JANVIER 2012

L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels (ALIAI asbl), l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI ordre légal, établissement d'utilité publique), l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI asbl) et Technology Managers Luxembourg (Tema.lu asbl), copropriétaires du Forum da Vinci, ont organisé une petite réception pour les mécènes ayant participé au financement de cet immeuble.

Les activités en 2012 des différents copropriétaires ont notamment été présentées lors de cette manifestation.



## EVALUATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Voici un courrier qui a été adressé le 5 décembre 2011 à Monsieur Michel BARNIER, Commissaire européen au marché intérieur et aux services, concernant la période de 3 ans de validité pour les références.

Dear Mr. Barnier,

*In light of the evaluation of the European Public Procurement Directive 2004/18/EC by the European Commission, we, the Union of Dutch Architects (BNA), the Dutch association of consulting engineers (NLingenieurs), the European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA), the independent national centre of expertise and information devoted to commissioning building development in the Netherlands Architectuur Lokaal, Architects and Consulting Engineers of Luxembourg (OAI), and the Union of Flemish Architects (BVA), Architects in Brussels (Arib) and the Union of Walloon Architects (UWA) united in the Federation of Belgian Architect associations (FAB), would like to draw your attention to the following. The three year reference period for services - as it has currently been formulated in the European Directive - blocks the factual competition in design services for architects and engineers. May we therefore suggest to lift this time limit for architects and engineers. To relinquish the three year period will benefit competition and innovation. We have shone more light on this in what follows.*

*No time limit references*

*In article 48 paragraph 2 under ii of the Directive 2004/18/EC it has been stipulated that "The technical competence of the contractor can (...) be demonstrated (...) using a list of the main deliveries or services performed over the past three years". This stipulation is unnecessarily limitative because the period is too short.*

*European tenders for architects and engineering services invariably request reference projects, in view of both compatibility demands and further selection. These reference projects must i) have been realised or accepted for realisation, ii) be comparable to the tender at hand and iii) not be older than three years, based on the Directive. This causes issues. Architects and engineering consultancies carry out a limited number of assignments each year. Any project usually takes more than three years to design, build and deliver. The project lead time is low. The service delivered is complex, requires considerable knowledge and skill, is spread out over several years and is highly dependent on third parties. In addition, the crisis has caused numerous projects to not (yet) have been accepted. That renders too many offices incapable of including relevant reference projects of the past three years when answering a tender. This issue is all the more poignant for small and medium enterprises (who are the vast majority in the architects and engineers branch). The period of three years undeservedly excludes too many offices from the market.*

*The three year reference period tightens the market. Offices are forced to withdraw because it has been too long since they handled a specific type of project. High value innovative services are in decline. Some public clients are increasingly aware of the issues caused by the three year period. Capers are used to reinforce competition and innovation, such as declaring applicable the legal period of five years for works in design services. This causes friction with article 48 paragraph 2 under ii of the Directive, but does match the general principles of proportionality and equality. Furthermore, ignoring the three year reference period is also compatible with the goal of the tender rules, i.e. actual competition for government assignments.*

*The prescribed three year period leads to blocking out competition. If this period is relinquished for architects and engineers, then the block is lifted and actual competition stimulated. To the benefit of both clients and architects / engineers.*

*Summary*

*By no longer putting a time limit on the reference period for architects and engineers services, actual competition is stimulated, increasing the odds of reaching optimal competition and innovation.*

*Naturally we are more than willing to shed more light on our points of view.*

*Sincerely,*

*Willem Hein Schenk  
Chair BNA*

*Ed Nijpels  
Chair NLingenieurs*

*Luc Deleuze  
Chair FAB*

*Philémon Wachtelaer  
Chair Arib*

*Jan Bosschem  
President EFCA*

*Cilly Jansen  
Director  
Architectuur  
Lokaal*

*Sylvie Bruyninckx  
President BVA*

*Jean-Marie Fauconnier  
President UWA*

*Bob Strotz  
President OAI*



## CONFÉRENCE SNJ "JUGENDLECHER AM ÖFFENTLECHEN RAUM" LE 8 FÉVRIER 2012 AU FORUM DA VINCI

Le Service National de la Jeunesse (SNJ) a organisé le 8 février 2012 une conférence "Jugendlecher am öffentlichen Raum" au Forum da Vinci en collaboration avec l'OAI et le Syvicol.

Une centaine de personnes a participé à cette journée très intéressante.

Le SNJ publiera une brochure à ce sujet.



## RESPECT DU DROIT D'AUTEUR DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS DANS LA PRESSE

L'OAI a dû malheureusement constater que la présentation des réalisations de membres OAI dans la presse s'est fortement détériorée au cours des derniers mois. Ainsi, de nombreux articles ne mentionnant aucun des concepteurs ont été publiés dans le cadre, par exemple, d'inaugurations de bâtiments.

Suite au courrier adressé le 25 janvier 2012 à **Joseph LORENT, Président du Conseil de Presse**, le priant de rappeler aux rédacteurs en chef la teneur et l'application de la charte commune Conseil de Presse / OAI concernant les droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils, celui-ci nous a confirmés qu'un tel rappel a été adressé le 27 janvier 2012 aux 39 rédactions en chef d'organes de presse occupant des journalistes professionnels officiellement reconnus par le Conseil de Presse (copie reproduite ci-après).

Lors de la 2<sup>ème</sup> Journée OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme » le 3 mai 2011, nous avons abordé la possibilité de rendre obligatoire l'insertion d'une info-box pour toutes les présentations de réalisations de membres OAI sur le modèle ci-contre.

Vous pouvez consulter la **charte « Droits d'auteur des architectes et des ingénieurs-conseils et Communication entre concepteur et journaliste »** et la **note sur les droits d'auteur en matière d'architecture/d'ingénierie**, qui ont été présentées et signées par le Conseil de Presse et l'OAI lors de la 1<sup>ère</sup> Journée OAI « Presse, Médias / Architecture, Ingénierie, Urbanisme » du 13 octobre 2009, sur le site internet [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « législation et contrats-types » => « législation ».

### Support pour les membres OAI

Afin d'aider les membres dans leur relation avec les médias, et notamment la presse écrite, l'OAI a préparé un **aide-mémoire « Présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI »**, disponible en français et en allemand dans l'« espace membres » du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « dossier presse ».

#### Info-box

Maître d'ouvrage:  
Architecte:  
Ingénieurs-Conseils:  
Surface / volume:  
Coût:  
Durée de construction:

Grand-Duché de Luxembourg

**CONSEIL DE PRESSE**

(Organe créé par la loi du 20 décembre 1979 relative à la reconnaissance et à la protection du titre professionnel de journaliste et régi par la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias modifiée le 11 avril 2010)

Luxembourg, le 27 janvier 2012

**Copie****Aux rédactions en chef des organes de presse  
du Grand-Duché de Luxembourg**

Madame/ Monsieur le rédacteur en chef,

À toutes fins utiles et pour rappel, je vous fais parvenir en annexe un courrier du directeur de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils (OAI).

Comme il ressort de ce document daté du 25 courant, l'OAI se plaint du fait que ces derniers temps la présentation des réalisations de ses membres dans la presse s'est fortement détériorée. Ainsi, de nombreux articles publiés par exemple lors de l'inauguration de bâtiments ne mentionneraient aucun des concepteurs du projet réalisé.

Dans ce contexte, je vous prie de bien vouloir rappeler aux membres de votre rédaction la teneur et l'application de la charte commune signée le 13 octobre 2009 entre le Conseil de Presse et l'OAI au sujet des droits d'auteurs des architectes et des ingénieurs-conseils.

Comptant sur votre compréhension quant au respect de cet accord, je vous présente, Madame/ Monsieur le rédacteur en chef, mes très respectueuses salutations.



Joseph Lorent  
Président

*Siège:*  
Maison de la Presse  
24, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

*Adresse postale:*  
Boîte postale 1584  
L-1015 Luxembourg

*Téléphone:* (00352) 22 23 11  
*Téléfax:* (00352) 22 23 40  
*E-mail:* [secretariat@press.lu](mailto:secretariat@press.lu)  
*Website:* <http://www.press.lu>

*Compte bancaire:*  
CCPLLULL  
IBAN LU23 1111 0737 9474 0000

# JURISPRUDENCE

## NATURE JURIDIQUE DE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

### Le principe du droit de construire découle du droit de propriété

Il est communément admis que le droit de construire sur un terrain donné est conféré par l'autorisation de construire. Au delà de ce truisme, il convient de rappeler que la source essentielle du droit de construire n'est autre que le droit de propriété. Lorsqu'une instance administrative accorde un permis de bâtir, cet acte se réduit à la reconnaissance officielle qu'aucune disposition de la réglementation urbanistique applicable ne s'oppose à l'exercice d'un tel droit inhérent au droit de propriété.

Dans un jugement particulièrement explicite du 20 décembre 2010 (n°27541 du rôle), le Tribunal Administratif a retenu que *«les juridictions administratives ont dégagé à de nombreuses reprises dans ce contexte que dans la mesure où le principe du droit de construire découle du droit de propriété et que la réglementation communale d'urbanisme se résout en réglementation de l'usage du droit de propriété, dont le droit de construire, l'intervention du bourgmestre face à une demande de permis de construire ne s'analyse pas en une autorisation dont découlerait le droit de construire, mais en une constatation que suivant la réglementation communale d'urbanisme la construction projetée est permise et que les limitations prévues quant audit usage du droit de propriété, par essence d'interprétation stricte, n'empêchent point l'opération de construction projetée.»* (CA 27-4-06 N° du rôle 20250C, CA 10-5-07 N° 22379C du rôle, CA 24-1-08 N° 22840C du rôle, CA 29-5-08 N° 23895C du rôle).

Le débat n'est pas uniquement théorique, alors qu'une telle perspective conduit à guider les solutions en cas de litiges. La juridiction administrative a ainsi eu l'occasion de pointer que *«le bourgmestre, pour refuser une autorisation de bâtir, ne peut se baser que sur la violation d'une prescription expresse de la réglementation urbanistique applicable. Plus particulièrement, en ce qui concerne la question de l'esthétique (...) il convient encore de rappeler que le bourgmestre ne peut prendre en considération, dans le cadre de l'examen d'une demande en autorisation de bâtir, que des critères tenant au style, à la hauteur, au gabarit, à la couleur et à l'emploi des matériaux dûment définis par le règlement sur les bâtisses, un règlement sur les bâtisses qui n'apporte aucune référence objective relativement aux notions de bon aspect, de caractère digne de protection, voire de nuisance, étant illégal»* (Tribunal Administratif, 10.05. 2006, n°20.519 du rôle; 15 .04.1997, n° 9510 du rôle).

### L'autorisation de construire est délivrée sous réserve des droits des tiers

L'autorisation de bâtir est accordée sous réserve des droits des tiers. Ainsi il n'appartient pas au bourgmestre *«de prendre en compte des considérations d'intérêt privé de voisins sans commettre un excès de pouvoir»* (Cour administrative, 23.09..2004, n° 17704C). *En effet «les règles protectrices du droit de propriété, pour importantes qu'elles soient, ne relèvent pas de son champ de compétence, ni, par voie de conséquence, du contrôle du juge administratif, mais du juge judiciaire qui dispose d'instruments très efficaces pour sanctionner la violation du droit de propriété ou de servitudes relevant du droit civil»* (TA prés. 20-9-07 N° 23414 du rôle; TA 7-5-08N° 23413 du rôle, TA 4-5-09 N° 23190 du rôle).

Il en résulte notamment que, selon certaines jurisprudences toutefois discutées, le Bourgmestre n'est pas censé se préoccuper des servitudes de vue éventuelles des voisins. Il a été jugé que *«si certaines servitudes peuvent relever de la compétence du bourgmestre, à savoir les servitudes d'utilité publique, établies sous la surveillance de l'administration, d'autres en revanche, dénommées servitudes d'intérêt privé, et qui ont été instituées dans l'intérêt strictement privé (Hilbert, Traité général des servitudes foncières, Livre premier – principes de base, n° 96, p. 91), ne relèvent pas des compétences de police du bourgmestre. (...) Il résulte des considérations ci-dessus que c'est à tort que le refus déferé a été opposé au demandeur en considération de servitudes de vue concernant exclusivement des intérêts privés de voisins. Cette conclusion se dégage encore du fait que le permis de construire est délivré sous réserve des droits des tiers : les droits généralement quelconques des tiers étant réservés, il leur appartient de les faire valoir devant le juge compétent, à savoir les juridictions civiles»* (Tribunal Administratif 28.01.2004 nos 14800 et 16729 du rôle).

#### Informations complémentaires

Les membres peuvent consulter la circulaire OAI n°20 à ce sujet dans l'«espace membres» du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique «circulaires aux membres».



Brochure disponible sur  
[www.architectour.lu](http://www.architectour.lu)

## La péremption de l'autorisation de construire en cas non-réalisation des travaux

### Le délai de péremption

Aux termes de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain (article 37), l'autorisation de construire est périmée de plein droit, si dans un délai d'un an, le bénéficiaire n'a pas entamé la réalisation des travaux de manière significative. Le délai de péremption peut être prorogé par le bourgmestre pour une période maximale d'un an sur demande motivée du bénéficiaire.

L'instauration d'une telle péremption, frappant de caducité le permis de construire non exécuté dans le délai légal, a pour objectif affiché de lutter contre la spéculation foncière et «*particulièrement contre le dépôt de projet par des personnes qui n'ont pas réellement l'intention de les exécuter, mais qui entendent seulement donner aux fonds concernés une plus-value et qui empêchent, passé un délai, les autorités urbanistiques compétentes d'apprécier à nouveau librement le bon aménagement des lieux à cause de l'autorisation accordée...*» (Projet de loi n° 44863).

La seconde raison majeure tient au principe de mutabilité des plans d'aménagement et des règles d'urbanisme. Ainsi, «*il importe de tenir compte de ce que les règles urbanistiques et les conceptions urbanistiques changent de manière telle qu'un projet d'urbanisme ou de lotissement qui peut être autorisé à un moment donné peut fort bien ne plus pouvoir l'être après quelques années compte tenu de ces changements*» (Tribunal administratif, 06.10.2010, no 25782 du rôle).

Pour éviter la prescription, il est requis d'entamer «*la réalisation des travaux de manière significative*», mais cette condition est sujette à interprétation et mérite quelques éclaircissements.

### La réalisation des travaux doit être liée à l'autorisation de bâtir dont on veut empêcher la prescription

Pour faire échec à la péremption, les travaux entamés doivent s'inscrire dans le cadre de l'exécution du permis de construire et non se rapporter à une autorisation distincte. Il a ainsi été jugé que «*des travaux de démolition couverts par une autorisation distincte ne suffisent normalement pas à empêcher la péremption du permis de bâtir*» (Tribunal administratif, 06.10.2010, no 25782 du rôle).

Dans ce même jugement la juridiction administrative a retenu que «*force est en revanche de constater que les travaux d'excavation ou de terrassement, non couverts par l'autorisation de démolition... doivent être considérés comme relevant des travaux de préparation s'inscrivant dans le cadre de l'autorisation (de bâtir) et à ce titre, ils peuvent être considérés comme commencement des travaux autorisés, à savoir des actes matériels démontrant la réelle intention du bénéficiaire de l'autorisation de la mettre en œuvre...*»

### Les travaux doivent être d'une certaine ampleur et démontrer la réelle intention de réaliser le projet autorisé

La condition tenant à la réalisation de travaux de manière significative est en principe satisfaite dès lors que les travaux entamés sont d'une certaine ampleur. Ainsi «*quant à la question de savoir si pareils travaux constituent également un début significatif du chantier, il y a lieu de considérer qu'en l'espèce, compte tenu de l'ampleur des travaux d'excavation effectués, de la réalisation de travaux de coffrage et de ferrailage permettant le coulage de pans en béton participant aux fondations - respectivement de la pose d'éléments en béton préfabriqués - tout simulacre dans le chef du bénéficiaire de l'autorisation déferée, destiné seulement à interrompre le délai de péremption, peut raisonnablement être écarté...*» (no 25782 du rôle).

**Maître Dominique Bornert**  
 Allen & Overy

Conseiller juridique de l'OAI

# DÉONTOLOGIE

Pour mémoire

## CIRCULAIRE N°9<sup>1</sup> AUX MEMBRES DE L'OAI DE NOVEMBRE 1994: PROJETS À CARACTÈRE MIXTE

Vu l'importance d'une équipe de maîtrise d'oeuvre efficace, il nous paraît utile de rappeler le contenu de cette circulaire.

Chère / Cher membre,

Remarque préliminaire :  
9<sup>1</sup> = 2<sup>ème</sup> version qui remplace la  
circulaire n°9 (novembre 1993).

Aux termes de l'article 4 de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, les projets à caractère mixte (établissements industriels tels que usines, centrales d'énergie, halls, bâtiments agricoles, ainsi que les travaux d'urbanisme et d'aménagement du territoire) sont de la compétence tant des architectes que des ingénieurs de construction.

Toutefois et d'une façon générale, le Conseil de l'Ordre recommande lors de construction mixte que :

- ▶ les ingénieurs de construction chargés d'une telle mission s'adjoignent les services d'un architecte afin de garantir l'intégration harmonieuse du projet dans le site environnant et le respect du patrimoine architectural et culturel ;
- ▶ les architectes chargés d'une telle mission s'adjoignent les services d'ingénieurs-conseils afin de garantir des structures et des équipements techniques fonctionnels et économiques.

Vous remerciant à l'avance de votre coopération dans l'intérêt de l'ensemble des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, nous vous prions d'agréer, chère / cher membre, l'expression de nos salutations cordiales.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT  
Directeur



Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI au prix de 25 euros TTC et dans de nombreuses librairies; ou bien en effectuant un virement de 25 euros TTC au CCP de l'OAI

IBAN LU73 1111 1012 2049 0000, BIC CCPLLULL

avec la mention «Guide 2012» et votre adresse complète.

# RÉTROSPECTIVE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS OAI

SÉLECTION JUSQU'AU 10 FÉVRIER 2012

12/10/11	Entrevue avec <b>Claude WISELER</b> , Ministre du Développement durable et des Infrastructures : contrats-types ABP
13/10/11, 10/11/11	Réunions du groupe de travail OAI « Collaboration entre architectes et ingénieurs-conseils »
13/10/11	Conférences sur le <b>CPE à la BCEE</b>
14/10/11, 12/01/12	Réunions de la <b>Commission OAI «Déontologie»</b>
15-23/10/11	Participation à la <b>Foire d'Automne 2011</b>
17/10/11, 17/11/11, 02/12/11, 27/01/12, 03/02/12	Réunions du groupe de travail « <b>Architectes d'intérieur</b> »
18/10/11	Réunion du groupe de travail « <b>Certificats de performance énergétique</b> »
21/10/11, 10/11/11, 18/11/11, 24/11/11, 02/12/11, 16/12/11, 13/01/12, 20/01/12, 26/01/12, 03/02/12, 09/02/12	<b>Formations continues OAI / CRP-HT</b>
24/10/11, 09/11/11, 21/11/11, 05/12/11, 16/01/12, 30/01/12	Réunions du <b>Conseil de l'Ordre</b>
25/10/11	Table ronde ILNAS « <b>Construisons l'avenir via les normes</b> »
25/10/11	Réunion au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <b>profession d'urbaniste-aménageur</b>
26/10/11, 26/01/12	Réunions du groupe de travail OAI « <b>BTS</b> »
27/10/11	<b>Assemblées générales OAI au Kinneksbond à Mamer</b>
10-11/11/11	Participation à la <b>Foire de l'Etudiant 2011</b>
11/11/11	<b>Visite du Forum da Vinci</b> par la BCEE
11/11/11	Participation à la <b>journée de la Maison Passive</b> organisée par l'energieagence
14/11/11	Réunion avec <b>MARSH / FOYER</b> : mise à jour de la police-type assurance OAI
15/11/11	Réunions du groupe de travail « <b>Brochure sur la profession d'ingénieur-conseil</b> »
15/11/11, 12/12/11, 20/01/12	Réunions du <b>Comité des Architectes</b>
16/11/11, 01/12/11, 30/01/12	Réunions du groupe de travail OAI « <b>Contrats-types Etat / ABP</b> »
16/11/11	Réunion des <b>copropriétaires du nouveau siège ALIAI / OAI / ALI / Tema.lu</b>
16/11-03/12/11	Participation aux <b>semaines de la maison passive myenergy</b>
22/11/11, 03/02/12	Réunions de concertation avec <b>Editus</b>
22/11/11	Réunion de concertation avec <b>l'ALUSEAU</b>
23/11/11, 21/12/11, 02/02/12	Réunions du groupe de travail OAI « <b>Stratégie de communication</b> »
24/11/11	Conférence CRP-HT sur la <b>programmation architecturale</b>
25-26/11/11	<b>Assemblée générale du CAE</b>
28/11/11	Réunion avec le groupement « <b>Stater Muséen</b> » : <b>Organisation de la 12<sup>ème</sup> nuit des musées</b>
29/11/11	Réunions de concertation <b>FAI / OAI</b>
30/11/11, 11/01/12	Réunions de la <b>Commission OAI « Inscriptions »</b>
01/12/11, 21/12/11, 10/02/12	Réunions du groupe de travail OAI « <b>Bauhärepräis 2012</b> »
07/12/11	Audience au palais grand-ducal par <b>S.A.R. le Grand-Duc</b> pour les nouveaux membres de l'OAI
07/12/11	Table-ronde OAI de lancement de la campagne « <b>Il y a du Génie dans votre quartier - Focus sur les ingénieurs-conseils</b> »
08/12/11	Réunion au Ministère de la Culture concernant le <b>programme de politique architecturale</b>
09/12/11, 19/01/12	Réunion du <b>Comité de pilotage des formations continues OAI / CRP-HT</b>
12/12/11, 06/02/12	Réunions du <b>Comité des Ingénieurs-Conseils</b>
15/12/11	Réunion de concertation avec la <b>Direction Générale de l'Energie</b> : certificats de performance énergétique...
04/01/12	Entrevue de la FTI avec <b>Madame Françoise HETTO-GAASCH</b> , Ministre des Classes moyennes : intégration des <b>professions libérales au processus législatif</b> , réforme du statut du travailleur indépendant...
13/01/12	Réunion avec les responsables du <b>futur master en architecture</b> de l'Université du Luxembourg
18/01/12	Assemblée générale <b>de la FTI</b>

19/01/12	Réunion du groupe de travail OAI «Guichet Urbanisme et Environnement»
20/01/12	Réunion du groupe de travail OAI «Tables-rondes OAI»
24/01/12	Réunion avec l'Administration des Bâtiments publics concernant les contrats-types Etat/ABP
26/01/12	Réception des mécènes du Forum da Vinci
30/01/12	Entrevue avec ETIKA
08/02/12	Conférence du SNJ «Jugendlecher am öffentlechen Raum»
08/02/12	Réunion de concertation avec l'ANEIL

ANEIL	Association Nationale des Etudiants Ingénieurs Luxembourgeois
BCEE	Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAE	Conseil des Architectes d'Europe
CRP-HT	Centre de Recherche Public Henri Tudor
FAI	Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie
FTI	Fédération des Travailleurs Indépendants
ILNAS	Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services
SNJ	Service National de la Jeunesse

## EN SOUVENIR

«La montagne est vide, on ne voit personne  
on entend seulement l'écho de voix d'homme  
dans la forêt profonde un dernier rayon du couchant  
illumine encore la mousse verte»

*Wang Wei «l'enclos des cerfs», traduit du chinois par Cheng Wing Fun et Hervé Collet*

**Nous gardons un souvenir ému des confrères qui nous ont quittés en 2011 :**

**Remy ISOLA**, architecte  
**Norbert MANGEN**, architecte  
**Félix PECKELS**, ingénieur  
**René SCHMIT**, architecte  
**René STOOS**, architecte  
**Roger THILL**, ingénieur

# FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

## ► INFORMATIONS

### Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg

1, rue de l'Académie  
L-1112 Luxembourg  
T +352-42 75 55  
E office@fondarch.lu  
[www.fondarch.lu](http://www.fondarch.lu)

**Heures d'ouverture**  
du mardi au vendredi  
de 9:00-13:00 et de  
14:00-18:00

### Heures d'ouverture de la bibliothèque

du mardi au vendredi  
9:00-13:00 et 14:00-18:00  
samedi 11:00-15:00



Le boulevard Royal

CONCOURS PHOTO  
SIN CITY PICS  
urban life – stolen moments



«SinCityPics»



«planet+ architectes et urbanistes»

## AGENDA HIVER/PRINTEMPS 2012

Sous réserve de modifications

### CONFERENCES

#### Table ronde sur la politique architecturale

en collaboration avec l'OAI.

Siège OAI - Forum da Vinci

6, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

► **MERCREDI 14 MARS 2012 à 18h**

#### «Will you tell me a story ?»

Bernardo Fort-Brescia, Arquitectonica, Miami (USA)

Auditorium de la Banque de Luxembourg

Détails sur [www.fondarch.lu](http://www.fondarch.lu)

► **JEUDI 23 MARS 2012 à 19h**

#### Le Boulevard Royal

Dans le cadre du cycle de conférences organisé par la Fondation et la Banque de Luxembourg.

Avec Robert L. Philippart, Docteur en philosophie et lettres, Alain Linster, partenaire m3 architectes.

Auditorium de la Banque de Luxembourg.

Entrée libre.

► **JEUDI 26 AVRIL 2012 à 19h**

### DEBATS PUBLICS

#### Stadgespräch : Identité + Branding

Débat public avec :

Jo Kox, Directeur administratif Casino Forum d'Art Contemporain

Anne Hoffmann, neue Managing Director vom ONT

Lionel Flasseur, Manager von ONLYLYON,

Geraldine Knudson, Citymanager, Ville de Luxembourg

Animation : Jürgen Stoldt

Auditorium du Cercle-Cité, Luxembourg.

Deutsche Sprache.

► **JEUDI 15 MARS 2012 à 18h30**

### EXCURSION

#### Excursion architecturale à Schuttrange

Le groupe de travail Habitat de la Fondation fera une escale à Schuttrange. Un moyen idéal pour faire le point sur l'habitat au Luxembourg et sur l'évolution des communes rurales et périurbaines.

Sur inscription auprès de la Fondation.

► **SAMEDI 21 AVRIL 2012 à 14h**

### EXPOSITION

#### Exposition SinCityPics «urban life –stolen moments»

Les photos des lauréats du concours et des participants seront affichées sur la clôture du chantier «Centre Guillaume II», au cœur de l'espace public.

Détails sur [www.fondarch.lu](http://www.fondarch.lu)

► **du 27 janvier au 25 mars 2012**

### PUBLICATION

#### «planet+ architectes et urbanistes»

Brochure en français, 22 pages avec photos, Luxembourg, 2011. (7€)

# PROGRAMME DES FORMATIONS OAI



## OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

## CYCLE DE FORMATION OAI / CRP-HT POUR ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS 2011-2012

Vous trouverez le **programme complet** et les **modalités d'inscription** sur :

- ▶ le site [www.sitec.lu/OAI](http://www.sitec.lu/OAI),
- ▶ le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu), rubrique « formations continues ».

### Personne de contact

Frédéric Girs, CRP Henri Tudor  
T: +352 42 59 91 300  
F: +352 42 59 91 777  
[formation@tudor.lu](mailto:formation@tudor.lu)

## PROGRAMME DES MODULES A VENIR DU CYCLE 2011-2012

01/03/2012	MODULE 14	La conception spatiale, méthode participative
09/03/2012	MODUL 16	Life Cycle Analysis (LCA) für Nutzgebäude (inklusive Materialbetrachtung)
22/03/2012	MODUL 17	Wärmebrücken, bauphysikalische Grundlagen und Berechnung
23/03/2012	MODULE 18	La rénovation vers un bâtiment sain, confortable et à faible consommation
29/03/2012	MODULE 19	Construction durable en bois
19/04/2012	MODUL 20	Passivhausstandard bei Nutzgebäuden
04/05/2012	MODUL 21	Innendämmung
10/05/2012	MODUL 22	Altbaumodernisierung mit Passivhauskomponenten
24/05/2012	MODUL 23	Gebäudemonitoring

CYCLE DE FORMATION POUR ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS 2011-2012  
WEITERBILDUNGSREIHE FÜR ARCHITEKTEN UND BERATENDE INGENIEURE 2011-2012

▶ Histoire de l'architecture Modules 1-4  
(+ 2 visites)

▶ Management de bureau et gestion de projets Modules 5-12

▶ Confort et Bien-être Modules 13-14

▶ Construction durable et matériaux de construction Modules 15-23  
Nachhaltiges Bauen und Baumaterialien

▶ Organisé par | Organisiert von

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils  
Centre de Recherche Public Henri Tudor

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS  
tudor

▶ Octobre 2011 - Juin 2012  
Oktober 2011 - Juni 2012

# PROGRAMME D'ACTIVITÉS OAI

► vendredi 2 au dimanche  
4 mars 2012

## my energy days

Participation OAI : exposition «Bauen im Bestand»

Lieu : Luxexpo (Luxembourg-Kirchberg)

► vendredi 9 au dimanche  
11 mars 2012

## « Urban Living Differdange »

Participation OAI : expositions «Dicht Bauen» et «Bauen im Bestand»

Lieu : Centre sportif Oberkorn

► mercredi 14 mars 2012 à  
18h

## Cycle de tables-rondes/conférences OAI

Thème : Programme de politique architecturale en collaboration avec la FAI

Waat braucht eng Gemeng fir sech gutt urbanistesesch zu entwéckelen?

Lieu : Forum Da Vinci

► mercredi 9 mai 2012 à 18h

## Cycle de tables-rondes/conférences OAI

Thème : Mission impossible ?

Les concepteurs selon leur déontologie sont tenus d'intégrer et d'équilibrer les intérêts du maître d'ouvrage / client, l'intérêt général (cadre de vie durable, de qualité) et celui des utilisateurs. Une chance pour la ville de nos rêves ?

Lieu : Forum Da Vinci

► jeudi 14 juin au dimanche  
8 juillet 2012

## Exposition des projets remis pour le Bauhärepräis OAI 2012

Vernissage le 14 juin 2012

Lieu : Ratskeller, Cercle Cité et du : exposition des lauréats et des mentions dans l'espace public

► mardi 26 juin 2012 à 17h

## SAVE THE DATE Remise du Bauhärepräis OAI 2012

Lieu : Cercle Cité

*Sur invitation.*

► mercredi 27 juin au  
dimanche 8 juillet 2012

## Exposition des lauréats et des mentions du Bauhärepräis OAI 2012

Lieu : Ratskeller, Cercle Cité et du : exposition des lauréats et des mentions dans l'espace public

► dimanche 8 juillet 2012 à  
partir de 12h30

## Familjefest OAI

Lieu : Auberge de jeunesse d'Echternach

► vendredi 14 au dimanche  
16 septembre 2012

## Oeko-Foire 2012

Réception sur le stand OAI / CRP-HT / CRTE vendredi 14 septembre 2011 à 18h

LuxExpo / Participation OAI / CRP-HT / CRTE

► jeudi 20 au dimanche  
23 septembre 2012

## Voyage d'études OAI « Valence (Espagne) »

► vendredi 28 septembre au  
lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012

## Semaine Nationale du Logement

Exposition de la partie «Logement» du Bauhärepräis OAI 2012

Réception sur le stand OAI à 16h

LuxExpo / Participation OAI / Ministère du Logement

► samedi 13 octobre 2012

## Nuit des Musées sur le thème de l'architecture

Organisée par le groupement « stater muséen »

Participation OAI

Lieu : Forum da Vinci

► samedi 13 octobre au  
dimanche 21 octobre 2012

## Foire d'Automne

Participation OAI : exposition Bauhärepräis 2012

Lieu : LuxExpo

► jeudi 25 octobre 2012  
à partir de 17h30

## Assemblée générale OAI

Lieu : Forum Da Vinci

# CONCOURS / RÉSULTATS

## CONCOURS BAULÜCKEN II

### Maître d'ouvrage

Ville de Luxembourg

### Objet du concours

La Ville dispose de terrains appelés «Baulücken», répartis sur plusieurs quartiers de son territoire. Ces terrains sont des terrains de petite ou moyenne taille, viabilisés dans le tissu urbain existant, situés en bordure de voiries équipées, et non soumis à des PAP (donc pas de terrains à aménager ou à lotir).

Dans le cadre du concours, les équipes ont dû élaborer des propositions sur 2 terrains précis situés à:

- ▶ Weimerskirch/Kirchberg, 1-13 rue des Forains + 42 et 44 rue de Kirchberg
- ▶ Weimerskirch, 12 + 14 rue Schetzel

### Type du concours

Concours international à deux phases entre équipes «architecte-promoteur-constructeur»

### Jury

M. Paul Helminger	Bourgmestre Ville de Luxembourg
Mme Simone Beïssel	Echevin Ville de Luxembourg
Mme Martine Vermast	Architecte-directeur, administration de l'architecte, Ville de Luxembourg
Mme Sonja Gengler	Chef de service, service de l'urbanisme et du développement urbain, Ville de Luxembourg
M. Nico Schares	Ingénieur-directeur, administration des services du géomètre, Ville de Luxembourg
M. Bob Strotz(phase 1)	Architecte, représentant de l'OAI
M. Steve Weyland (phase 2)	Architecte, représentant de l'OAI
Mme Sala Makumbundu	Architecte, représentante de l'OAI
M. Luc Dhamen (Président)	Architecte, Administration des Bâtiments Publics
M. Walter De Toffol	Ingénieur en bâtiment, bureau INCA
Mme Diane Dupont	Architecte au Ministère du Logement

### Préjury

M. Bert Burelbach	Service de l'urbanisme et du développement urbain – police des bâtisses
M. Luc Didier	Services de la topographie et de la géomatique - topographie
Mme Carine Kieffer	Administration de l'architecte – département sports culture et sociétés
Mme Christiane Muller	Administration de l'architecte – département logement
M. Luc Ramponi	Administration de l'architecte – département logement
M. Marc Reinert	Service de l'urbanisme et du développement urbain – police des bâtisses
M. Laurent Schwaller	Service de l'urbanisme et du développement urbain – aménagement urbain
M. Olivier Zirnheld	Ingénieur, Schroeder & Associés
M. Paul Weydert	Ingénieur, Schroeder & Associés

## Résultat

### ÉQUIPE LAUREATE

Architecte :  
AM Steinmetz DeMeyer architectes  
urbanistes sarl & Société Internationale  
d'Architecture sa

Promoteur-Constructeur :  
Thomas & Piron sa



Projet lauréat : Rue Schetzel

Images © AM Steinmetz DeMeyer architectes urbanistes sarl & Société Internationale d'Architecture sa - Thomas & Piron sa



Projet lauréat : Rue des forains

Images © AM Steinmetz DeMeyer architectes urbanistes sarl & Société Internationale d'Architecture sa - Thomas & Piron sa

### ÉQUIPES RETENUES À L'ISSUE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PHASE

- ▶ Atelier d'architecture Frank Thoma / Movilliat Constructions ;
- ▶ Georges Reuter architectes sarl / Socimmo Construction sa ;
- ▶ Jonas & Meyers / Stugalux Construction sa ;
- ▶ Planet+ / HT-Lux sa ;
- ▶ Metaform atelier d'architecture / Asars Constructions sarl ;
- ▶ Architecture et urbanisme 21 Worré & Schiltz / Kuhn sa ;
- ▶ M3 architectes sa / Tralux sarl ;
- ▶ AM Steinmetz DeMeyer architectes urbanistes sarl & Société Internationale  
d'Architecture sa / Thomas & Piron sa

## CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES MIXTES DANS LE QUARTIER DU GRÜNEWALD

### Maître d'ouvrage

Société Nationale d'Habitation à Bon Marché (SNHBM)

### Objet du concours

Avant-projets sommaires pour la conception et la réalisation de 2 ensembles d'immeubles mixtes - appartements, bureaux, cabinets médicaux et une crèche

### Type du concours

Concours restreint en 2 phases

### Jury

M. Guy ENTRINGER	Directeur SNHBM
M. Nico DAUBENFELD	Architecte, SNHBM
Mme Diane DUPONT	Architecte, Mi
Mme Martine VERMAST	Architecte-directeur, administration de l'architecte, Ville de Luxembourg
Mme Carole SCHMIT	Architecte, représentant de l'OAI
Mme Marianne BRAUSCH	Architecte, Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Kirchberg
M. Pierre KIEFFER	Architecte, Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Kirchberg
M. Muck PETZET (Président)	Architecte invité

### Préjury

M. Nic BOEVER	Architecte SNHBM
M. Christian GILLET	Architecte SNHBM
Mme Sabrina RASPADO	Architecte CDD, Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Kirchberg
M. Matthias PINTER	Architecte, Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Kirchberg
Mme Annick SUNNEN	Ingénieur, energieagence

### Résultat

#### LAUREAT LOT 2

Steinmetz DeMeyer architectes  
urbanistes sarl



#### LAUREAT LOT 13

AllesWirdGut Architektur  
SGI Ingénierie



## PRIX LUXEMBOURGEOIS D'ARCHITECTURE 2011



Château d'eau à Leudelange



Villa Vauban



Kyosk



Musée ArcelorMittal



Parc Dräi Eechelen

La Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie au Luxembourg a décerné pour la sixième fois le **Prix Luxembourgeois d'Architecture**. Témoin majeur de l'évolution récente de notre environnement bâti et de nos modes de vie, le Prix d'Architecture s'est ouvert cette année également aux domaines de l'architecture d'intérieur, des ouvrages d'art et structures et du paysagisme.

En septembre, le jury international, présidé par Kai-Uwe Bergmann de BIG Architects (Copenhague), avait nommé parmi les 154 projets soumis, une sélection de 5 projets par domaine avant de désigner les projets lauréats. Après quelques semaines de suspense, les lauréats ont été enfin dévoilés lors de la cérémonie de remise des prix jeudi 10 novembre 2011 dans les locaux de la Fondation à Hollerich, en présence de plus de 400 personnes.

Dans le domaine de l'architecture, représenté par 106 projets, le jury a décerné deux Prix ex aequo, au **Château d'eau à Leudelange** des architectes Schemel&Wirtz Architectes et au **Musée Villa Vauban à Luxembourg** de Diane Heirend & Philippe Schmit Architectes.

Parmi les 27 projets du domaine de l'architecture d'intérieur, c'est le **Musée ArcelorMittal**, conçu par Moreno Architecture & Associés pour le rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment de l'Arbed, qui a remporté le Prix d'Architecture 2011.

Dans le domaine du paysagisme, représenté par 10 projets, le Prix a été attribué au projet de requalification du **Parc Dräi Eechelen** au Kirchberg par l'architecte paysagiste parisien Michel Desvigne.

Parmi ses 11 projets soumis dans le domaine des ouvrages d'art et structures, c'est la **Gare Belval-Université** à Esch-Belval de l'Agence d'Architecture et de Design Jim Clemes qui a remporté le Prix d'Architecture 2011.

### La 6<sup>ème</sup> édition Prix Spécial du Jury et autres nouveautés

Nouveauté de la session 2011, le «Prix spécial du jury» a permis au jury de mettre en avant un aspect de fond supplémentaire, au regard de la large étendue des projets soumis, allant de la mise en scène temporaire avec un budget de quelques centaines d'euros, jusqu'au terminal d'aéroport. C'est le «**Kyosk**» dans le Parc Central au Kirchberg, réalisé par Polaris Architectes et commandé par le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg qui a remporté le Prix Spécial du Jury. Cette 6<sup>ème</sup> édition du Prix Luxembourgeois d'Architecture est marquée par d'autres nouveautés. La première concerne sa fréquence : désormais, le Prix sera attribué tous les deux ans, afin de mieux répondre au nombre croissant de réalisations. Ensuite, le Prix d'Architecture a été «allégé» et son profil est devenu plus clair : les prix «Golden» et «Silver» ont été remplacés par un prix unique dans respectivement quatre domaines : l'architecture, l'architecture d'intérieur, le paysagisme et les ouvrages d'art et structures. Cet élargissement aux autres disciplines du monde de la construction constitue l'innovation essentielle de cette édition.

### Jury 2011

Le jury international a rassemblé des experts indépendants des quatre domaines du Prix Luxembourgeois d'Architecture. Les sept membres du jury se sont réunis à Luxembourg le 9 septembre dernier, afin de passer au crible les 154 projets soumis, et de désigner les nominés et les lauréats de ce concours biennal organisé par la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie.

Le jury a été constitué comme suit : Kai-Uwe BERGMANN, (Président du jury) architecte, BIG architects, Copenhague ; Florent CENNI, architecte, Zoom architecture, Bruxelles ; GG KIRCHNER, architecte, rédacteur de la revue d'architecture «adato», Remerschen ; Bart LOOTSMA, professeur en architecture, Université du Luxembourg et Université d'Innsbruck (AUT/L) ; Pierre-Alexandre MARCHEVET, architecte paysagiste, OKRA landscape architects, Utrecht ; Jean-François BLASSEL, architecte, ingénieur, Agence RFR, Paris (F) ; Ursula WITRY, architecte, Witry&Witry architecture urbanisme, Echternach (L).

### Session 2011 : Prix du Public et Prix honoraire

Prenant au sérieux son rôle pédagogique majeur auprès du grand public, le sensibilisant à la qualité de l'environnement bâti en le familiarisant avec les réalisations qui concourent à l'amélioration de notre cadre de vie, la Fondation a de nouveau sollicité le grand public pour distinguer ses projets favoris en attribuant le «Prix du Public» par vote sur internet. Le mini-site réalisé en vue d'élire le Prix du Public, en lien sur le site [www.rtl.lu](http://www.rtl.lu) du 10 au 23 octobre 2011, a ainsi permis à 937 votants de donner leurs préférences quant aux 20 projets nominés par le jury dans les quatre domaines. C'est la **Gare Belval-Université** de l'Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes, nominé par le jury dans le domaine des ouvrages d'art et structures, qui a réuni sur internet 2211 points, remportant ainsi le Prix du Public 2011.

La deuxième édition du «Prix honoraire», créé en 2007 pour rendre hommage à l'ensemble d'une carrière, revient avec **Florent Schroeder** à un ingénieur civil, qui, durant ses presque 50 années d'activité, a largement contribué à la construction du pays.

### Exposition et catalogue

Prolongement idéal du Prix Luxembourgeois d'Architecture, une exposition et un catalogue présentent les projets lauréats et nominés et rassemblent les autres projets ayant participé dans un panorama unique du meilleur de la création architecturale récente au Luxembourg.

Le catalogue de l'exposition est en vente au prix de 30€.



Gare Belval-Université

# TABLEAU DE L'ORDRE

## STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 10 FÉVRIER 2012

### Tableau de l'Ordre

<b>Nombre de personnes physiques :</b>		
membres obligatoires et facultatifs	Architectes :	842
	Ingénieurs-conseils :	430
	Architectes d'intérieur :	26
membres honoraires :		15
stagiaires :		16
membres n'exerçant pas :		51
<b>Total :</b>		<b>1380</b>

### Section des architectes

<b>Membres obligatoires :</b>		
Bureaux d'architectes :		583
▶ Siège social au Luxembourg :		452
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg :		131
Bureaux d'architectes d'intérieur :		23
▶ Siège social au Luxembourg :		23
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg :		0

### Section des ingénieurs-conseils

<b>Membres obligatoires :</b>		
Bureaux d'ingénieurs-conseils :		220
▶ Siège social au Luxembourg :		178
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg :		42

### Effectif des bureaux ayant leur siège au Luxembourg

Rem: effectif = associés + employés		
Bureaux d'architecture :		2028
Bureaux d'architecture d'intérieur :		46
Bureaux d'ingénierie :		1961
<b>Total :</b>		<b>4035</b>

### STATISTIQUES PAR NATIONALITÉS en date du 10 février 2012

<b>ARCHITECTES + ARCHITECTES D'INTERIEUR: Membres obligatoires :</b>			
Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	243 (45,17 %)	2 (1,38 %)	245 (35,87 %)
Belgique	111 (20,63 %)	42 (28,97 %)	153 (22,40 %)
Allemagne	84 (15,61 %)	76 (52,41 %)	160 (23,42 %)
France	30 (5,57 %)	13 (8,97 %)	43 (6,30 %)
Autres	70 (13,01 %)	12 (8,28 %)	82 (12,01 %)
<b>Total</b>	<b>538</b>	<b>145</b>	<b>683</b>

<b>INGENIEURS-CONSEILS: Membres obligatoires :</b>			
Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	100 (44,05 %)	0 (0,00 %)	100 (36,50 %)
Allemagne	53 (23,35 %)	37 (78,72 %)	90 (32,85 %)
Belgique	38 (16,74 %)	9 (19,15 %)	47 (17,15 %)
France	24 (10,57 %)	0 (0,00 %)	24 (8,76 %)
Autres	12 (5,29 %)	1 (2,13 %)	13 (4,74 %)
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>47</b>	<b>274</b>

# ESPACES D'UNE VIE

## LES INGENIEURS – LES INCONNUS

### G – comme Mike Goblet

Le 27 octobre 2005 lors de l'assemblée générale de l'OAI, Mike Goblet a été nommé Président honoraire de la section des ingénieurs et Vice-Président honoraire de l'OAI.



Mike Goblet  
Dipl.-Ing.

#### Curriculum Vitae

- ▶ 04/12/1919: Naissance de Ferd Goblet
- ▶ 07/04/1920: Naissance d'Elisabeth Goblet-Hauser
- ▶ Naissance de Mike Goblet le 12 juillet 1946 à Luxembourg.
- ▶ 1948: Création par Ferd Goblet du « Bureau d'Etudes thermiques Ferd Goblet » avec son épouse Elisabeth Goblet (premier bureau d'études à Luxembourg)
- ▶ 1952 - 1958: Ecole primaire à Luxembourg-Ville, rue Aldringen
- ▶ 1958 - 1966: Lycée de garçons à Luxembourg-Limpertsberg
- ▶ 1966 - 1973: Université Technique de Karlsruhe (Allemagne)
- ▶ avril 1973: **Diplôme d'Ingénieur en mécanique (Maschinenbau Ingenieur)**
- ▶ avril 1980: Décès de Ferd Goblet
- ▶ août 2009: Décès d'Elisabeth Goblet

#### Activités professionnelles

- ▶ 1973: Entrée dans le **Bureau d'Etude Ferd Goblet**
- ▶ 1973 - 1976: Bureau d'Etude Ferd Goblet
- ▶ 1975 - 1986: Membre de l'Association Internationale Scientifique «Comité d'Etude de la Corrosion et de la protection des canalisations» (CEOCOR)
- ▶ 1976: Changement en «**Bureau d'Etude Ferd Goblet & Fils, Ingénieurs-conseils**»
- ▶ 1976 - 1980: Partenaire et Directeur du «**Bureau d'Etude Ferd Goblet & Fils, Ingénieurs-conseils**»
- ▶ 1980: Changement en «**Bureau d'étude Goblet Mike, Ingénieurs-conseils génie technique**»
- ▶ 1980 - 1993: Directeur du «**Bureau d'étude Goblet Mike, Ingénieurs-conseils génie technique**»
- ▶ 1990: Cofondateur du Groupement international d'Ingénieurs-conseils indépendants «TOP-E consulting engineering» (EEIG) avec siège à Bruxelles
- ▶ 1990-2005: Associé et Administrateur de «TOP-E»
- ▶ 1991: Initiateur et co-fondateur de la société d'Ingénieurs-Conseils «**Energie & Environnement S.A.**» en vue de la réalisation d'études dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'économie d'énergie
- ▶ 1991-1998: Administrateur d'«**Energie & Environnement S.A.**»
- ▶ 1993: Création avec André Lavandier de «**Goblet & Lavandier Ingénieurs-Conseils Sarl**»
- ▶ 1993-2001: Associé et Gérant de «**Goblet & Lavandier Ingénieurs-Conseils S.à r.l.**»
- ▶ 1994: Initiateur et co-fondateur de «**GESTEC Luxembourg S.A.**» en vue de l'organisation, du management et du suivi des installations techniques et des bâtiments
- ▶ 1994-2005: Administrateur de «**GESTEC Luxembourg S.A.**»
- ▶ 1995: Initiateur et co-fondateur de «**Light Designers Ingénieurs-conseils S.A.**» en vue de la réalisation d'études dans le domaine de l'éclairage et de l'illumination
- ▶ 1995-1997: Administrateur de «**Light Designers Ingénieurs-conseils S.A.**»
- ▶ 2000-2005: Président de «TOP-E»
- ▶ 2001: Création de «**Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-conseils S.A.**» avec admission d'Irène Curreli, Roby Eischen et Jacques Weyland comme nouveaux associés.

► Actuellement, la société Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-conseils S.A. est administrée par les associés suivants :

**Administrateurs délégués :**

André Lavandier  
Roby Eischen

**Administrateurs :**

Irène Curreli  
Jacques Weyland

**Associés :**

Heike Faß  
Guido Koch  
Markus Lichtmeß  
Tom Schaeffer  
Matthias Spoo  
Fränk Thill  
Leszek Witkowski



Bâtiment administratif Drosbach

- 2001-2005: Associé et administrateur délégué de « Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-Conseils S.A. »
- 31/12/2004: Arrêt d'activité d'Elisabeth Goblet
- 31/07/2005: Arrêt de toute activité professionnelle

**Organisations professionnelles**

- depuis 1973: Membre de l'«Association Luxembourgeoise des Ingénieurs» (ALI)
- 1973-2000: Membre du «Verein Deutscher Ingenieure Düsseldorf» (VDI)
- 1973-1990: Membre de la «Chambre des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg» (CICL)
- 1974-1997: Membre de la «European Federation for Engineering Consulting Association» (EFCA)
- 1974-1997: Membre de la Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC)
- 1975-1990: Trésorier de la CICL
- 1975-2005: Membre de la Chambre Nationale Syndicale des Experts du Grand-Duché de Luxembourg (CNSE)
- 1990: Membre fondateur de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg (OAI)
- 1990-1996: Trésorier de l'OAI
- 1996-2003: Président de la Section des Ingénieurs et Vice-Président de l'OAI
- 2003-2005: Membre du Conseil de l'Ordre
- 14/01/1992: Initiation et création de l'«Association Luxembourgeoise des Organisations de la Construction a.s.b.l.» (ALOC) en vue de la défense des intérêts de tous les acteurs de la construction au Grand-Duché de Luxembourg
- 1992-1994: Président de l'ALOC
- 1994-2002: Membre du comité de l'ALOC

**Extrait des références du bureau Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-conseils S.A.**

► **Bâtiments administratifs :**

- Stadtteilzentrum Kirchberg
- Ateliers centraux des Ponts et Chaussées à Bertrange
- Banque « Bayerische Landesbank BLB » à Luxembourg-Kirchberg
- Bâtiment administratif Drosbach Cloche d'Or à Luxembourg-Gasperich
- Bâtiment „Ellipse“ et „Forte“ à Luxembourg-Kirchberg (aménagement bureaux K2 Allen & Overy)
- Centre de Recherche Public Henri Tudor à Luxembourg-Kirchberg
- Cour des Comptes des Communautés Européennes à Luxembourg-Kirchberg
- Dexia BIL – complexe administratif à Esch/Belval
- Immeuble Eurooffice à Luxembourg
- Immeuble de bureaux « Tour de l'Europe » à Luxembourg-Kirchberg
- Immeubles administratifs de la Caisse de Pension des Employés Privés à Luxembourg
- Mise en conformité bâtiment « Jean Monnet » à Luxembourg-Kirchberg
- Siège CEGEDEL à Strassen
- Société Générale Alsacienne de Banque SOGENAL à Luxembourg.



Hôpital Kirchberg



Imprimerie Saint-Paul



Immeuble de bureaux « Tour de l'Europe »

- ▶ Centres scolaires et sportifs :
  - ▶ Ecole et centre sportif « Im Gehr » à Bascharage
  - ▶ Lycée technique du Centre à Luxembourg-Dommeldange
  - ▶ Lycée technique à Wiltz
  - ▶ Centre scolaire et sportif à Contern.
- ▶ Hôpitaux et centres de réhabilitation :
  - ▶ Centre Hospitalier du Nord Hôpital St.Louis à Ettelbruck
  - ▶ Centre intégré pour personnes âgées à Mamer
  - ▶ Centre pour autistes à Beckerich
  - ▶ Centre National de Rééducation Fonctionnelle et de Réadaptation à Luxembourg-Kirchberg
  - ▶ Clinique Dr. Bohler à Luxembourg
  - ▶ Clinique Ste Marie à Esch-sur-Alzette
  - ▶ Clinique d'Eich à Luxembourg
  - ▶ Hôpital Kirchberg à Luxembourg-Kirchberg
  - ▶ Centre Intégré pour Personnes Âgées Ste. Elisabeth à Luxembourg
  - ▶ Centre médical Norbert Metz à Luxembourg-Eich.
- ▶ Divers:
  - ▶ Centre de natation intercommunal « Les Thermes » à Strassen-Bertrange.
  - ▶ Abbaye Neumünster à Luxembourg
  - ▶ Centre culturel « Aal Seerei » à Diekirch
  - ▶ Musée « Villa Vauban » à Luxembourg
  - ▶ Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg à Luxembourg
  - ▶ Centres commerciaux « Cactus » à Esch-sur-Alzette, Bascharage, Kayl
  - ▶ Logements sociaux à Heisdorf
  - ▶ Chauffage à copeaux de bois à Beckerich
  - ▶ Centre des arts pluriels à Ettelbruck
  - ▶ Château d'eau – service technique et service incendie à Leudelange
  - ▶ Hôtel « INTERCONTINENTAL », Hôtel « HILTON » depuis 2001 à Luxembourg-Dommeldange
  - ▶ Cercle Municipal à Luxembourg-Ville
  - ▶ « Deichhalle » à Ettelbruck
  - ▶ Centre Culturel à Marnach.



Centre Culturel à Marnach



« Les Thermes » à Strassen-Bertrange